



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 juin 2014  
(OR. en)**

**10948/1/14  
REV 1**

**POLGEN 97**

**NOTE**

---

|               |   |
|---------------|---|
| Origine:      | Futures présidences italienne, lettonne et luxembourgeoise                              |
| Destinataire: | délégations   |
| Objet:        | Programme de dix-huit mois du Conseil (1 <sup>er</sup> juillet 2014 - 31 décembre 2015) |

---

Les délégations trouveront ci-joint la version définitive du programme de dix-huit mois du Conseil, élaborée par les futures présidences italienne, lettone et luxembourgeoise et par la Haute Représentante, présidente du Conseil des affaires étrangères.

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 8  |
| PARTIE I - CADRE STRATÉGIQUE .....   | 9  |
| PARTIE II - PROGRAMME OPÉRATIONNEL .....   | 15 |
| <b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b>  |    |
| Europe 2020 et Semestre européen .....   | 15 |
| Processus d'élargissement .....  | 16 |
| Europe de l'Ouest hors UE .....  | 18 |
| Dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) /<br>Clause de solidarité ..... | 19 |
| Politique régionale et territoriale .....  | 20 |
| Questions institutionnelles .....  | 21 |
| État de droit .....  | 22 |
| Politique maritime intégrée .....  | 22 |
| <b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>   |    |
| Politique commerciale commune .....  | 23 |
| Politique étrangère et de sécurité.....  | 26 |
| Aide humanitaire .....   | 35 |
| Lutte contre le terrorisme .....   | 36 |
| Coopération consulaire européenne .....  | 37 |

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

|  |    |
|--|----|
| Affaires économiques   |    |
| Politique économique .....                                     | 38 |
| Marchés financiers .....                                       | 40 |
| Fiscalité .....  | 42 |
| Crédits à l'exportation .....                                  | 43 |
| Budget .....   | 44 |
| Ressources propres .....                                       | 44 |
| Protection des intérêts financiers de l'Union européenne ..... | 44 |
| Statistiques .....   | 45 |

## JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Affaires intérieures             |    |
| Visas .....                      | 47 |
| Frontières .....                 | 47 |
| Espace Schengen .....            | 48 |
| Immigration légale .....         | 48 |
| Immigration irrégulière .....    | 50 |
| Asile .....                      | 51 |
| Sécurité intérieure .....        | 52 |
| Drogues .....                    | 54 |
| Lutte contre le terrorisme ..... | 54 |
| Coopération douanière .....      | 55 |
| Protection civile.....           | 55 |

|   |    |
|---|----|
| Justice   |    |
| Droits fondamentaux et citoyenneté .....                        | 56 |
| Protection des plus vulnérables .....                           | 57 |
| Droits des personnes dans le cadre des procédures pénales ..... | 57 |
| Reconnaissance mutuelle et règles minimales .....               | 58 |
| Parquet européen et Eurojust .....                              | 58 |
| Droit civil .....   | 58 |
| Justice en ligne .....  | 59 |
| Corruption .....  | 59 |
| Formation judiciaire .....                                      | 59 |
| Dimension extérieure de la JAI .....                            | 60 |

## **EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS**

|   |    |
|---|----|
| Emploi et politique sociale   |    |
| Emploi et développement social .....  | 62 |
| Semestre européen .....   | 63 |
| Questions relatives au marché de l'emploi et du travail .....               | 64 |
| Dimension sociale .....   | 64 |
| Questions liées à la politique sociale .....                                | 65 |
| Législation du travail .....  | 65 |
| Santé et sécurité au travail .....  | 66 |
| Égalité entre les femmes et les hommes.....                                 | 66 |
| Lutte contre la discrimination .....  | 67 |
| Dimension extérieure des politiques sociales et de l'emploi dans l'UE ..... | 67 |

|  |    |
|--|----|
| Santé et consommateurs                                 |    |
| Santé publique .....                                   | 68 |
| Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux ..... | 69 |
| Denrées alimentaires .....                             | 69 |

## **COMPÉTITIVITÉ (MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, RECHERCHE ET ESPACE)**

|  |    |
|--|----|
| Compétitivité .....                              | 70 |
| Marché unique .....                              | 71 |
| Droit des sociétés .....                         | 72 |
| Élaboration d'une meilleure réglementation ..... | 72 |
| Harmonisation technique .....                    | 73 |
| Consommateurs .....                              | 73 |
| Propriété intellectuelle .....                   | 74 |
| Union douanière .....                            | 74 |
| Politique industrielle .....                     | 76 |
| Petites et moyennes entreprises .....            | 77 |
| Recherche et innovation .....                    | 78 |
| Espace .....                                     | 79 |
| Tourisme .....                                   | 81 |

## **TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE**

|   |    |
|---|----|
| Questions transversales .....                       | 82 |
| Transports .....                                    | 83 |
| Questions horizontales .....                        | 83 |
| Aviation .....                                      | 84 |
| Transports terrestres .....                         | 85 |
| Transports maritimes .....                          | 86 |
| Télécommunications et marché unique numérique ..... | 86 |
| Énergie .....                                       | 88 |

## **AGRICULTURE ET PÊCHE**

|   |    |
|---|----|
| Agriculture.....  | 90 |
| Questions vétérinaires, alimentaires et phytosanitaires ..... | 91 |
| Forêts .....  | 92 |
| Pêche.....  | 93 |

## **ENVIRONNEMENT**

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Questions environnementales ..... | 94 |
| Changement climatique .....       | 96 |

## ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Éducation et formation ..... | 98  |
| Jeunesse .....               | 100 |
| Culture .....                | 101 |
| Audiovisuel .....            | 102 |
| Sport .....                  | 103 |

**PROGRAMME DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**  
**ÉLABORÉ PAR LES PRÉSIDENTES ITALIENNE, LETTONE**  
**ET LUXEMBOURGEOISE**

avec le président du Conseil des affaires étrangères  
et en coopération étroite avec la Commission  
et le président du Conseil européen

**INTRODUCTION**

Le présent document expose le programme des travaux du Conseil établi par les futures présidences italienne, lettone et luxembourgeoise, qui couvre la période allant de juillet 2014 à décembre 2015. Il est présenté en deux parties.

La première partie contient le cadre stratégique du programme, plaçant celui-ci dans un contexte plus général – précisément dans la perspective d'objectifs à plus long terme valables pour les trois présidences suivantes. C'est pourquoi, conformément au règlement intérieur du Conseil, les futures présidences néerlandaise, slovaque et maltaise ont été consultées sur cette partie.

La deuxième partie constitue le programme opérationnel qui présente les questions devant être abordées au cours des dix-huit prochains mois. Conformément au règlement intérieur du Conseil, cette partie a été élaborée avec le président du Conseil des affaires étrangères pour ce qui concerne les activités de ce dernier au cours de cette période et en coopération étroite avec la Commission et le président du Conseil européen.

Les trois présidences ne ménageront aucun effort pour assurer le bon fonctionnement des travaux du Conseil. À cet effet, une coopération très étroite sera assurée entre elles ainsi qu'avec le président du Conseil européen et la Haute Représentante. Elles travailleront en coopération très étroite et dans un esprit constructif avec le Parlement européen. Parallèlement, les trois présidences s'appuieront pour une très large part sur une coopération mutuellement bénéfique avec la Commission et attendent avec intérêt l'apport qu'elle fournira sur la base de ses programmes de travail.



## **PARTIE I**

### **CADRE STRATÉGIQUE**

Les travaux des trois prochaines présidences se dérouleront pendant la transition d'un cycle législatif à un autre. Le Parlement européen nouvellement élu reprendra ses travaux en juillet, la nouvelle Commission et le nouveau Haut Représentant devraient prendre leurs fonctions en novembre tandis que le nouveau président du Conseil européen assurera la présidence à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Au cours de cette période, les trois présidences mettront tout en œuvre pour faciliter ce processus de transition chaque fois que cela est possible et dans le cadre de ses compétences. Les trois présidences établiront des relations étroites et constructives avec les nouveaux acteurs institutionnels de façon à ce que le travail et l'activité législative puissent reprendre sans tarder un rythme normal.

Il est essentiel que les institutions puissent rapidement retrouver un fonctionnement normal et reprendre une coopération harmonieuse pour faire face aux défis qui les attendent. L'Union est sur le point de consolider les politiques qui lui ont permis de surmonter la crise. Afin de poursuivre ce processus de consolidation et de faire face aux défis politiques, économiques et sociaux actuels, il faut de toute évidence que l'Union européenne soit unie, active et efficace pour pouvoir prendre des décisions rapides et ciblées. Le Conseil européen apporte l'élan nécessaire au développement des politiques de l'Union. Une bonne coopération avec la Commission et le Parlement européen est essentielle pour une prise de décision réussie.

Le principal objectif des prochains dix-huit mois consistera à venir totalement à bout de la crise économique et financière et à stimuler la croissance, à renforcer la capacité de l'Union à créer plus d'emplois et à saisir les opportunités qu'offre l'ère numérique, à protéger les droits fondamentaux et à jouer pleinement le rôle qui est le sien dans un monde en évolution rapide.

En cette période de chômage élevé en Europe, en particulier chez les jeunes, et où un nombre croissant de personnes sont exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, l'une des priorités de l'Union reste la **création d'emplois** et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'accent sera donc mis sur la mobilité, le dialogue social, la création d'emplois de qualité, la réforme structurelle des marchés du travail et l'investissement en capital humain par l'enseignement et la formation professionnelle. Dans ce contexte, l'attention portera principalement sur l'autonomisation et l'employabilité des jeunes ainsi que sur la pleine mise en œuvre des initiatives en cours visant à lutter contre le chômage des jeunes, en particulier dans le cadre des dispositifs de garantie pour la jeunesse, de l'initiative pour l'emploi des jeunes et d'autres financements relevant du Fonds social européen.

L'attention portera également sur le suivi de la **protection sociale** et sur l'élaboration de politiques de protection sociale, sur le financement, l'efficacité et l'efficience de la protection sociale, sur la question des soins de longue durée ainsi que sur l'adéquation des pensions.

Dans ce contexte, la priorité continuera à être accordée à la **stabilité financière** de la zone euro et à la poursuite de l'assainissement budgétaire afin d'obtenir un environnement macroéconomique sain. Le Conseil poursuivra donc ses travaux sur l'approfondissement et le renforcement de l'Union économique et monétaire conformément à la feuille de route articulée autour de quatre piliers et exposée dans le rapport des quatre présidents et approuvée par les chefs d'État ou de gouvernement en décembre 2012. La mise en œuvre et le bon fonctionnement de l'union bancaire sont de la plus haute importance dans ce contexte.

Le cadre consolidé de gouvernance économique qui a été mis en place dans le cadre du Semestre européen a permis d'améliorer la coordination et la convergence des politiques économiques des États membres et d'accroître les efforts déployés pour faire avancer et mettre en œuvre les réformes structurelles. Cinq ans après la création de la **stratégie Europe 2020**, qui vise à instaurer une économie intelligente, durable et inclusive, les trois présidences feront porter leurs efforts sur la révision de la stratégie que le Conseil européen doit approuver sur la base de propositions de la Commission en 2015.

La **croissance et la création d'emplois** restent des sujets de préoccupation majeure pour l'Union européenne. Tout sera mis en œuvre pour renforcer l'économie de l'Europe en améliorant la compétitivité des entreprises européennes. L'industrie de l'Europe, y compris les PME qui constituent l'épine dorsale de l'économie européenne, est un moteur essentiel de la croissance, de la production, des emplois, de l'innovation et des exportations. Les trois présidences soutiendront la définition d'un cadre qui intègre systématiquement la compétitivité industrielle dans toutes les autres politiques.

Tout sera mis en œuvre en vue de l'achèvement du **marché unique** afin d'en exploiter tout le potentiel. Le Conseil profitera du nouveau cycle législatif pour lancer un nouveau cycle "stratégique" centré sur l'achèvement du marché unique. Toutes les propositions en suspens dans le cadre de l'Acte pour le marché unique II devraient aboutir et de nouvelles actions seront entreprises en vue de soutenir un marché unique des services totalement opérationnel.

Dans le cadre de l'achèvement du marché unique et du renforcement de la compétitivité européenne, la réalisation de la **stratégie numérique** revêt une importance capitale. L'Internet et les technologies de communication numérique sont des outils puissants permettant de moderniser l'économie et l'environnement de travail dans l'UE. Pour donner suite à la volonté exprimée par le Conseil européen en 2013 d'achever le marché unique numérique d'ici 2015, l'Union continuera à développer l'infrastructure numérique et à utiliser l'administration publique comme instrument de services numériques innovants, à renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans le marché numérique, à faciliter le commerce numérique transfrontière et à garantir la protection des données, à avancer sur la voie d'un véritable marché unique des communications électroniques et des services en ligne, à favoriser des projets à long terme tels que l'informatique en nuage et les données ouvertes, à investir dans les compétences numériques et à renforcer la sécurité des réseaux et la protection des données.

La **recherche et l'innovation** revêtent une importance stratégique pour la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. C'est pourquoi il convient de stimuler l'investissement dans ce secteur stratégique et de développer encore l'espace européen de la recherche. La mise en œuvre rapide et efficace et l'exploitation de tout le potentiel du programme-cadre pour la recherche "Horizon 2020" contribueront de manière non négligeable aux efforts entrepris dans ce domaine.

Dans le domaine de la **santé**, la nécessité de répondre de manière appropriée à l'évolution démographique, à la recrudescence des maladies chroniques, à la mise au point de nouvelles technologies en matière de soins de santé ainsi qu'aux attentes nouvelles des patients, et d'atteindre l'objectif de régimes viables de soins de santé, fera l'objet d'une attention particulière.

La **réduction des charges inutiles** pour les entreprises est un aspect important du renforcement de la compétitivité. Les efforts se poursuivront donc afin de faire en sorte que la législation de l'UE soit appropriée et ciblée par un recours effectif aux outils disponibles dans le domaine de la réglementation intelligente tels que les analyses d'impact, l'évaluation et la consultation des acteurs concernés, en particulier en ce qui concerne les PME et les micro-entreprises.

Un **commerce ouvert et équitable** et des partenariats stratégiques avec les grandes économies jouent un rôle fondamental pour stimuler la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. L'Union européenne poursuivra donc et, chaque fois que cela est possible, mènera à bien les négociations bilatérales en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Inde, et elle approfondira les relations en matière de commerce et d'investissement avec les économies émergentes.

L'élaboration d'une **politique énergétique** efficace est de la plus haute importance pour l'économie, la compétitivité, la politique climatique et les relations extérieures. C'est pourquoi l'Union européenne continuera à aborder d'une manière cohérente et globale les politiques en matière de climat, d'énergie et d'industrie. Il est excessivement important de mettre en place un secteur de l'énergie qui soit plus respectueux de l'environnement, d'un meilleur rapport coût-efficacité et plus sûr. La diversification des sources et des voies d'approvisionnement énergétique est aussi importante qu'une politique énergétique extérieure européenne axée sur la sécurité énergétique, toutes deux ayant pour objectif de réduire la dépendance énergétique. L'achèvement du marché unique de l'énergie contribuera également à créer plus de croissance et d'emplois, tout en garantissant une efficacité accrue grâce à une véritable concurrence sur le marché de détail, à des interconnexions effectives des réseaux de transmission et à des mesures visant à permettre l'investissement dans les nouvelles technologies et à prévenir le risque de "fuites de carbone".

Le Conseil poursuivra ses travaux sur le cadre d'action en matière de **climat** et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030 afin de s'assurer que l'UE de l'après-2020 soit en mesure de réaliser ses objectifs en matière de climat, en particulier dans la perspective du sommet des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra en septembre 2014 et des conférences des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendront en 2014 et 2015.

Il est également possible d'obtenir plus de croissance en intégrant les objectifs de **viabilité environnementale** dans le cycle plus large de la gouvernance économique de l'Union, et par conséquent de transformer ces objectifs en possibilités concrètes de redressement à long terme et de création d'un plus grand nombre d'emplois verts.

L'investissement dans des **infrastructures de transport** modernes est essentiel pour stimuler la compétitivité de l'UE et c'est un facteur important pour l'achèvement du marché unique et la viabilité à long terme de l'économie de l'Union. L'objectif général est de mettre en place une Europe totalement interconnectée par-delà les frontières et les réseaux et de mobiliser également le secteur privé dans ce processus de mise en place progressive qui nécessite de trouver de nouvelles formes de partenariats public/privé comprenant également des instruments financiers innovants pour l'infrastructure paneuropéenne.

L'**espace de liberté, de sécurité et de justice** sera développé en pleine conformité avec les nouvelles orientations stratégiques définies par le Conseil européen en juin 2014. Il devrait prévoir l'amélioration et le renforcement de la gestion intégrée des frontières extérieures dans le plein respect des droits fondamentaux. Dans ce contexte, les trois présidences se pencheront sur le renforcement de l'acquis de Schengen, l'élaboration éventuelle de nouvelles règles concernant la reconnaissance mutuelle des décisions en matière d'asile et l'idée de création d'un système européen de gardes-frontières. Compte tenu de la pression particulière qui s'exerce sur les régimes d'asile nationaux de certains États membres, le Conseil poursuivra ses efforts visant à promouvoir une réelle solidarité au niveau européen. Dans cette même perspective, l'élaboration d'une politique européenne commune en matière de migration susceptible de contribuer aux objectifs de l'UE en matière de croissance et allant de pair avec une stratégie visant à stimuler la croissance économique dans les pays d'origine demeure une priorité pour le Conseil. La mise en œuvre du programme d'action relatif à l'immigration légale fera donc l'objet d'une attention particulière.

En ce qui concerne la sécurité intérieure, les éléments essentiels pour le Conseil seront la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure et son suivi éventuel. En outre, le Conseil s'efforcera de finaliser la nouvelle base juridique d'Europol.

L'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme et l'achèvement du train de mesures relatifs à la protection des données constitueront pour le Conseil des objectifs prioritaires.

Pour l'espace judiciaire européen, les travaux porteront essentiellement sur la mise en place du Parquet européen et la réforme d'Eurojust.

La **politique** de l'Union **en matière d'élargissement** conserve une importance stratégique et reste un outil fondamental pour promouvoir la paix, la démocratie et la sécurité en Europe. Les trois présidences s'emploieront à faire avancer les négociations d'adhésion avec les pays des Balkans occidentaux et s'efforceront de relancer le processus de négociation en cours avec la Turquie.

Les trois présidences sont déterminées à mettre en œuvre les conclusions du Conseil sur les perspectives futures des stratégies macrorégionales.

La **politique de voisinage** de l'UE est un bon moyen pour vérifier la capacité réelle de l'Union à agir au niveau mondial et constitue pour celle-ci un instrument important de coopération et de soutien aux réformes économiques, sociales et politiques dans les pays situés à l'est et au sud. Les trois présidences veilleront à ce que la réponse de l'UE soit cohérente avec l'engagement qu'elle a pris au lendemain du Printemps arabe de poursuivre son soutien aux pays qui s'engagent sur la voie difficile de la transition, et avec les attentes de ses voisins orientaux.

Dans le domaine des **relations extérieures**, les principales activités de l'Union viseront essentiellement, comme au cours des années précédentes, à répondre aux défis régionaux et mondiaux et à promouvoir les intérêts et les valeurs fondamentales de l'UE, en particulier les droits de l'homme et la démocratie, dans le voisinage de l'Union et au-delà. Dans cette perspective, l'UE coopérera étroitement avec ses partenaires bilatéraux, régionaux et stratégiques et elle continuera à jouer un rôle actif dans les enceintes multilatérales. L'approche globale restera la clé de voûte des activités de l'UE en garantissant la cohérence de l'action et en permettant d'exploiter au mieux toutes les options dont dispose l'UE.

Les trois présidences mettront tout en œuvre afin de promouvoir une position commune de l'UE sur le **programme de développement** pour l'après-2015. Le Conseil suivra attentivement les crises humanitaires existantes ou émergentes, et il s'emploiera à améliorer encore l'efficacité de la réponse de l'UE et de la communauté internationale à ces crises.

## PARTIE II

### PROGRAMME OPÉRATIONNEL

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

##### **Europe 2020 et Semestre européen**

La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive est un facteur clé du redressement économique et du renforcement de la compétitivité de l'Union européenne. Le cadre consolidé de gouvernance économique qui a été mis en place dans le cadre du Semestre européen a permis d'améliorer la coordination et la convergence des politiques économiques des États membres.

L'UE a besoin d'une stratégie économique actualisée solide pour sortir de la crise et retrouver une croissance inclusive et durable créatrice d'emplois. À cette fin, et en se fondant sur l'expérience du Conseil dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, du Semestre européen et des initiatives phares, les trois présidences vont faire porter leurs travaux sur la révision de la stratégie Europe 2020.

Compte tenu de la portée très vaste de la stratégie Europe 2020, les trois présidences vont veiller à ce qu'elle soit examinée dans toutes les formations pertinentes du Conseil, chacune se consacrant aux aspects qui relèvent de sa compétence. Dans le domaine économique et financier, le Conseil s'intéressera notamment à la manière dont une stratégie budgétaire différenciée propice à la croissance et le rééquilibrage de l'économie peuvent contribuer aux objectifs d'Europe 2020 ainsi qu'aux interactions entre gouvernance économique et Europe 2020.

Concernant la politique sociale et de l'emploi, l'accent sera mis en particulier sur le potentiel qui peut être dégagé d'une meilleure coordination des politiques économique, sociale et de l'emploi pour atteindre les objectifs de la stratégie, les indicateurs en matière d'emploi et de pauvreté/exclusion sociale et en ce qui concerne la place des femmes sur le marché du travail. Pour ce qui est de la compétitivité, le Conseil portera ses efforts sur des mesures visant à renforcer la croissance dans le cadre du marché unique, sur la compétitivité industrielle, la recherche, l'innovation et l'espace, en insistant tout particulièrement sur la "nouvelle croissance".

Dans l'agriculture, la contribution de l'industrie agroalimentaire à la croissance européenne sera mise en évidence. En ce qui concerne les transports, les télécommunications et l'énergie, les trois présidences se pencheront sur les mesures requises pour atteindre les objectifs d'Europe 2020 dans ce secteur, sur la réalisation du marché intérieur de l'énergie et du marché unique numérique ainsi que sur le rôle des infrastructures en tant que facteur de croissance. Dans le domaine de l'environnement, les trois présidences insisteront sur l'efficacité des ressources et sur d'autres synergies entre la viabilité environnementale et le programme pour la croissance et l'emploi.

En ce qui concerne l'éducation et la jeunesse, les principaux aspects traités seront notamment les avantages économiques de l'éducation et la lutte contre le chômage des jeunes grâce à l'éducation et à la formation. Les trois présidences mettront également en avant la contribution de la culture et de l'héritage culturel dans la réalisation des objectifs d'une Europe intelligente, durable et inclusive. Dans le secteur de la santé, on portera une attention particulière au rôle de la recherche et du développement de médicaments et de produits médicaux innovants dans la réalisation des objectifs de croissance contenus dans la stratégie Europe 2020.

Dans le prolongement des discussions au sein du Conseil et des consultations publiques en cours, la Commission devrait présenter début 2015 des propositions concernant la poursuite de la stratégie Europe 2020. Le Conseil européen procédera ensuite à la révision de la stratégie. Les trois présidences apporteront leur soutien au président du Conseil européen en examinant de manière ciblée les propositions de la Commission au sein du Conseil.

En s'appuyant sur les mécanismes établis, les trois présidences assureront une étroite coordination entre elles-mêmes et les trois présidences suivantes afin d'organiser efficacement les différentes phases des Semestres européens 2015 et 2016. Le cycle annuel commencera par l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission, qui constitue la principale contribution aux discussions du Conseil, tandis que, lors de sa réunion de juin, le Conseil européen adoptera les recommandations par pays présentées par la Commission.

### **Processus d'élargissement**

Les trois présidences sont convaincues que l'élargissement reste une politique essentielle, qui continue de consolider la paix, la démocratie et la stabilité en Europe et permet à l'UE d'être mieux armée pour relever les défis mondiaux. Elles sont par conséquent déterminées à poursuivre le programme d'élargissement. Conformément à l'ensemble des conclusions du Conseil européen et du Conseil en la matière, elles veilleront à la mise en œuvre cohérente du consensus renouvelé sur l'élargissement, tel qu'il a été approuvé par le Conseil européen de décembre 2006.



Les négociations d'adhésion avec le Monténégro se poursuivront sur la base de la nouvelle approche en vue d'accomplir de nouveaux progrès durables dans les négociations, pour autant que le Monténégro soit en mesure de satisfaire aux exigences figurant dans le cadre de négociation et de respecter les critères de référence.

Des efforts soutenus seront déployés pour faire avancer les négociations d'adhésion avec la Turquie et pour en maintenir le rythme, dans l'intérêt des deux parties. Le Conseil s'efforcera de faire en sorte que l'UE reste une référence pour la Turquie en matière de réformes, en particulier dans les domaines de l'État de droit et des libertés et droits fondamentaux. L'UE encouragera la Turquie à progresser dans le respect des critères de référence, à satisfaire aux exigences du cadre de négociation et à s'acquitter de ses obligations contractuelles envers l'UE et l'ensemble de ses États membres. La mise en œuvre du programme pour le développement de relations constructives avec la Turquie se poursuivra, à l'appui du processus de négociation, conformément au cadre de négociation et aux conclusions pertinentes du Conseil. L'UE continuera d'encourager la Turquie à soutenir activement les négociations visant à parvenir à un règlement global de la question chypriote, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur Chypre et aux principes sur lesquels l'Union est fondée.

À la suite de l'ouverture, en janvier 2014, des négociations d'adhésion avec la Serbie, et en fonction des résultats de l'examen analytique, ces négociations se poursuivront sur la base de la nouvelle approche, en vue de réaliser des progrès substantiels, pour autant que la Serbie soit en mesure de satisfaire aux exigences définies dans le cadre de négociation et de respecter les critères de référence.

Bien que le gouvernement islandais ait décidé de suspendre les négociations d'adhésion de l'Islande, le Conseil est disposé à poursuivre le processus de négociation conformément aux exigences du cadre de négociation si l'Islande décide de reprendre les négociations.

Une attention particulière sera accordée à la perspective européenne des Balkans occidentaux. Le Conseil appliquera une conditionnalité équitable et rigoureuse dans le cadre des critères politiques de Copenhague et du processus de stabilisation et d'association. Conformément à l'Agenda de Thessalonique, le processus de stabilisation et d'association demeurera le cadre commun des relations avec les Balkans occidentaux jusqu'à l'adhésion. En accomplissant de réels progrès dans les réformes économiques et politiques et en respectant les conditions et exigences nécessaires, les candidats potentiels des Balkans occidentaux pourraient obtenir le statut de candidat, selon leurs mérites respectifs, le but ultime étant l'adhésion à l'Union européenne.

Les négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine pourraient être lancées, sous réserve d'une décision du Conseil et de l'approbation du Conseil européen.

À condition que l'Albanie obtienne le statut de pays candidat, le lancement de négociations d'adhésion avec ce pays dépendra des nouvelles avancées réalisées dans le processus de réforme ainsi que d'une décision du Conseil et de l'approbation du Conseil européen. Sans préjudice de la position des États membres sur le statut, les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo devraient être conclues dans le courant de l'année 2014 et l'accord signé ultérieurement. Le Conseil continuera de soutenir la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine afin qu'elle obtienne le statut de pays candidat conformément au principe de conditionnalité équitable et rigoureuse.

### **Europe de l'Ouest hors UE**

L'UE renforcera encore ses relations étroites avec ses voisins en Europe occidentale. Au cours du second semestre 2014, le Conseil réexaminera en particulier ses relations avec les trois États de l'AELE membres de l'EEE (la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) ainsi qu'avec la Suisse et adoptera des conclusions qui serviront de base au développement de ses relations avec ces pays en 2015. L'UE devra prêter une attention particulière à ses relations avec la Suisse à la suite du référendum organisé le 9 février 2014, dont le résultat est susceptible de porter atteinte à l'accord sur la libre circulation des personnes, remettant ainsi en question les sept accords "bilatéraux I" de 2002 ainsi que l'association de la Suisse à l'acquis de Schengen et de Dublin. Ceci devra se faire en tenant compte de l'intention de l'UE de compléter le système actuel, constitué de nombreux accords sectoriels conclus avec la Suisse, par un cadre institutionnel. En outre, l'UE compte renforcer ses relations avec Andorre, Monaco et Saint-Marin par la négociation d'un ou de plusieurs accords d'association.

Avec les trois États de l'AELE membres de l'EEE (Norvège, Islande et Liechtenstein), l'UE a l'intention de conclure des accords/protocoles sur le renouvellement de leurs contributions financières afin de réduire les disparités sociales et économiques au sein de l'EEE, et d'entamer/de conclure des négociations en vue d'une plus grande libéralisation des échanges de produits agricoles. La plupart de ses voisins d'Europe occidentale participant, totalement ou en partie, au marché intérieur, l'UE poursuivra ses efforts en vue d'une application et d'une interprétation homogènes et simultanées de l'acquis évolutif de l'UE par tous les participants au marché intérieur.

### **Dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) / clause de solidarité**

Le Conseil poursuivra ses travaux sur la proposition conjointe de décision du Conseil concernant les modalités de mise en œuvre par l'Union de la clause de solidarité<sup>1</sup> (article 222 du TFUE). Cette clause prévoit que l'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Lorsque la décision du Conseil aura été adoptée, les trois présidences veilleront à sa mise en œuvre et à son réexamen périodique, comme le prévoit le texte.

Parallèlement, le Conseil poursuivra la mise au point des modalités du Dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR), approuvé par le Conseil le 25 juin 2013. Les travaux porteront sur les principaux outils d'appui à l'IPCR (tels que la plateforme web IPCR) et sur les activités concernant la préparation en vue d'élaborer un programme indicatif, avec le soutien d'experts des États membres, du SGC, de la Commission et du SEAE. L'IPCR pourrait également devoir être adapté afin d'être compatible avec les modalités de mise en œuvre de la clause de solidarité lorsqu'une décision aura été adoptée.

Le groupe des Amis de la présidence chargé du Dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise et de la mise en œuvre de la clause de solidarité continuera de gérer ces deux dossiers, conformément au mandat établi par le Coreper.

---

<sup>1</sup> L'article 222, paragraphe 3, du TFUE invite le Conseil à adopter une décision définissant les modalités de mise en œuvre par l'Union de la clause de solidarité, sur proposition conjointe de la Commission et du Haut Représentant.

## **Politique régionale et territoriale**

Après sa dernière réforme, la politique régionale est devenue un instrument d'investissement de l'UE de plus en plus stratégique pour atteindre les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale en concentrant les ressources sur les objectifs de la stratégie Europe 2020, créer des liens avec la gouvernance économique et renforcer les éléments territoriaux afin de mieux tirer parti du potentiel de croissance des différents territoires. Afin que la nouvelle réforme produise les résultats escomptés, une meilleure coordination et un meilleur suivi seront nécessaires pour examiner les réalisations effectives et identifier les domaines dans lesquels la politique est susceptible de pouvoir se développer à l'avenir.

Dans le domaine de la politique régionale et territoriale, les travaux s'articuleront autour de cinq axes: l'évaluation des résultats du programme pour la période 2007-2013 et du lancement du programme 2014-2020; une évaluation de la manière dont l'objectif de cohésion territoriale de l'Union est mis en œuvre en tant que cadre stratégique comprenant également l'approche macrorégionale, par le biais d'une évaluation de l'agenda territorial 2020 et la poursuite de l'élaboration d'un agenda urbain de l'UE; le lancement d'un débat stratégique à plus long terme sur les scénarios de développement territorial et l'action en faveur d'un débat politique structuré consacré à la politique de cohésion; le renforcement du cadre des dispositions juridiques en faveur d'une meilleure intégration des zones transfrontalières; la situation particulière des villes petites et moyennes et leur rôle dans la politique urbaine et régionale.

Ces objectifs se traduisent par les activités suivantes: suivi des travaux réalisés par les précédentes présidences du Conseil en tenant compte du sixième rapport de la Commission sur la politique de cohésion et des demandes exprimées par le Conseil européen, ainsi que des règlements pour la période 2014-2020 concernant les débats stratégiques et politiques sur la politique de cohésion; maintien du soutien à la coopération intergouvernementale fondée sur l'agenda territorial 2020 - et sur la charte de Leipzig - et renforcement de ses liens avec le cadre d'action communautaire. Le but est d'évaluer l'état de mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale de l'Union et de renforcer le lien entre la cohésion territoriale et la politique urbaine, ainsi qu'entre la cohésion socioéconomique et territoriale et la gouvernance économique.

L'examen des thèmes suivants se poursuivra sur la base d'une approche intégrée, privilégiant l'action concrète:

Les possibilités de mener un débat politique plus systématique sur la politique de cohésion selon ses trois dimensions intégrées (économique, sociale et territoriale);

Stimuler une coopération à plusieurs niveaux en recourant à des stratégies macrorégionales afin d'exploiter au mieux le potentiel régional, de veiller à ce qu'elle demeure solidement ancrée au niveau de l'UE et à ce que les efforts entrepris soient cohérents avec les initiatives européennes;

L'élaboration d'une conception et de perspectives territoriales européennes envisageables à l'horizon 2050, sur la base de scénarios et de perspectives de travail analytiques et scientifiques;

Prenant acte de la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales, comme l'a confirmé le Conseil européen, le Conseil s'efforcera de mettre en œuvre la stratégie macrorégionale pour l'Adriatique et la mer Ionienne et d'élaborer une stratégie de l'UE pour la région alpine tout en continuant à suivre la mise en œuvre des stratégies macrorégionales existantes;

Renforcer le cadre permettant de promouvoir efficacement la création de zones transfrontalières intégrées;

Débats politiques et examen d'expériences concrètes dans le cadre de l'agenda urbain;

Examiner le cas des villes petites et moyennes en accordant une attention particulière au rôle qu'elles jouent dans le développement territorial commun, y compris les centres urbains, au potentiel de croissance économique qu'elles représentent et à la place qu'elles occupent dans les zones métropolitaines transfrontalières.

### **Questions institutionnelles**

Un nouveau cycle institutionnel débutera en juillet 2014, avec un Parlement nouvellement élu, et sera suivi de la formation d'une nouvelle Commission et de la nomination du nouveau président du Conseil européen. Dans ce contexte, le Conseil sera invité à se pencher sur un certain nombre de questions institutionnelles. Il s'agira en priorité de répondre aux préoccupations des citoyens et de les rapprocher de la politique européenne en mettant en place une "meilleure Europe". Le Conseil s'efforcera d'intégrer le concept de "meilleure Europe" dans les domaines clés de son action, notamment l'UEM et le marché unique, la compétitivité, la croissance et l'innovation, en tenant dûment compte des principes fondamentaux de subsidiarité, de responsabilité et de proportionnalité.

Dans ce contexte, les trois présidences s'efforceront de recenser des possibilités opérationnelles pour améliorer la coopération interinstitutionnelle.

Les trois présidences auront à cœur de finaliser l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

La réforme de la Cour de justice reste une priorité pour le Conseil. Les trois présidences veilleront à ce que les modalités nécessaires soient en place pour permettre à la Cour d'exercer ses fonctions fondamentales de manière performante et efficace.

Le Conseil travaillera en étroite coopération avec le SEAE pour renforcer l'image de l'UE dans le monde, consolider son rôle sur la scène internationale et favoriser une approche transversale des instruments variés et influents dont dispose l'UE dans le cadre de son action extérieure, en suivant les conclusions du Conseil sur l'examen du SEAE.

### **État de droit**

Le Conseil suivra de près les prochaines étapes de l'élaboration d'un nouveau cadre de l'UE visant à renforcer l'État de droit dans le but de réagir aux futures menaces systémiques susceptibles de peser sur l'État de droit dans les États membres avant que les conditions permettant l'activation du mécanisme prévu à l'article 7 du TUE ne soient remplies.

### **Politique maritime intégrée**

Les trois présidences reconnaissent l'importance que revêtent les mers et les océans pour l'économie européenne et, dans le cadre de la politique maritime intégrée, encourageront la mise en œuvre du programme en faveur de la croissance bleue afin de soutenir la croissance économique et l'emploi. Il conviendra particulièrement de veiller à encourager l'innovation, à soutenir l'adoption par le marché des technologies fondées sur les sources d'énergie renouvelables et à contribuer à une exploitation durable des ressources marines de l'Europe. L'adoption de la stratégie européenne de sûreté maritime exigera l'élaboration d'un plan d'action qui devra être mis en œuvre dans le cadre d'une approche globale et intersectorielle de la sûreté maritime, notamment en ce qui concerne la connaissance de la situation maritime.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### **Politique commerciale commune**

Des échanges ouverts et équitables constituent un instrument clé pour stimuler la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. Une plus grande ouverture du marché ainsi qu'une augmentation des flux commerciaux et d'investissement sont essentiels pour promouvoir la croissance et la reprise économique dans l'ensemble de l'UE, en tenant compte des besoins de la politique industrielle et des autres politiques de l'UE pour constituer un cadre cohérent permettant la reprise économique.

La politique commerciale de l'UE devrait continuer de garantir le respect des droits de l'UE en vertu des règles en vigueur et promouvoir un accès accru aux marchés mondiaux. À cet égard, les présidences apporteront leur entier soutien à la stratégie de l'UE en matière d'accès aux marchés, qui joue un rôle fondamental dans l'identification des obstacles auxquels sont confrontés les exportateurs européens et dans leur atténuation. En outre, un débat stratégique mettant tout particulièrement l'accent sur les obstacles non tarifaires sera encouragé.

Les partenariats stratégiques avec les grandes économies sont essentiels pour soutenir la croissance et créer des emplois dans toute l'Union européenne. L'UE poursuivra donc et, dans la mesure du possible, mènera à bonne fin ses négociations bilatérales avec les États-Unis, le Japon et le Canada concernant les échanges et l'investissement et approfondira également ses relations en matière commerciale et d'investissement avec les économies émergentes.

L'UE demeure résolument attachée à un système commercial multilatéral solide et reposant sur des règles. À cet égard, les présidences continueront d'apporter leur entier soutien au système commercial multilatéral et aux avancées du programme de Doha pour le développement - notamment la ratification et la mise en œuvre de l'accord pour la facilitation des échanges et la gestion du programme de l'après-Bali - en s'appuyant sur les décisions prises lors de la neuvième conférence ministérielle de l'OMC. Les trois présidences prépareront et coordonneront la position de l'UE, notamment dans la perspective de la dixième conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en 2015. Par ailleurs, étant donné qu'une augmentation du nombre des membres de l'OMC aurait un effet décisif sur le renforcement des règles commerciales multilatérales et de la lutte contre le protectionnisme, les trois présidences encourageront les négociations d'adhésion en cours, notamment - mais pas uniquement - avec l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan et la Serbie.

Outre les négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC, les trois présidences encourageront également la conclusion des négociations sur des bases multilatérales. À cet égard, la conclusion de l'accord sur le commerce des services (ACS), qui devrait entrer dans une phase décisive sous les trois présidences, revêtira une importance capitale. Parmi les autres domaines ne relevant pas de l'engagement unique dans lesquels des progrès semblent possibles, pourraient figurer le lancement de l'initiative sur les biens et services environnementaux et l'achèvement de l'examen de l'accord sur les technologies de l'information.

La mise au point d'un vaste réseau d'accords ambitieux et équilibrés en matière de commerce et d'investissements constituerait un outil décisif pour promouvoir l'élaboration de règles au niveau mondial. Dans ce cadre, les accords régionaux et bilatéraux sont essentiels pour accroître la visibilité et l'influence de l'UE dans son voisinage, où ils sont un facteur de stabilité, de bien-être et où ils mettent en avant les normes et les valeurs européennes.

Compte tenu de l'importance des relations avec nos voisins, de nouveaux progrès seront réalisés dans l'ouverture et l'avancement des négociations relatives à la conclusion d'accords de libre-échange approfondi et complet avec les pays partenaires de la rive Sud de la Méditerranée, notamment avec le Maroc, la Jordanie, la Tunisie et, si les conditions sont remplies, avec l'Égypte. Dans le même temps, de nouveaux progrès seront réalisés dans la mise en œuvre de ce type d'accords avec la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine ainsi que dans la volonté de poursuivre l'approfondissement de la coopération avec d'autres pays du Partenariat oriental afin de recenser les progrès lors du prochain sommet qui doit se tenir en 2015.

L'intégration régionale dans toutes les régions du monde contribuant à renforcer la stabilité, à établir la prospérité et à relever les défis mondiaux, l'UE poursuivra les négociations avec les pays de l'ANASE.

Après la conclusion d'un accord commercial avec Singapour, le but est désormais d'accélérer les négociations avec le Vietnam, la Thaïlande et la Malaisie ainsi que de vérifier les conditions du lancement de négociations avec d'autres partenaires dans la région, tels que l'Indonésie, les Philippines et le Brunei. En outre, les trois présidences soutiendront et encourageront pleinement les négociations en vue d'accords en matière d'investissement avec la Birmanie/le Myanmar et la Chine. Pour ce qui est du Mercosur et du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'UE poursuivra les négociations visant la conclusion d'un accord global, ambitieux et équilibré conforme à l'approche interrégionale appliquée actuellement.



On veillera également tout particulièrement à faire avancer et à conclure les négociations sur des accords de partenariat économique (APE), notamment avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi qu'avec d'autres pays avec lesquels les négociations ou les procédures d'application des accords sont en cours. À cet égard, l'UE est consciente de la nécessité de prendre en compte les différents niveaux de développement de ses partenaires et de les aider à honorer leurs engagements en leur fournissant l'assistance technique appropriée et une aide pour le commerce.

Le Conseil respectera les procédures et interviendra au niveau le plus approprié pour promouvoir les incitations législatives proposées dans le cadre du programme actuel de la politique commerciale extérieure de l'UE dans l'intérêt de toutes les parties prenantes de l'UE et pour assurer la compétitivité de l'industrie de l'UE et l'ouverture de son marché. Les relations avec le Parlement européen seront encore approfondies et renforcées, notamment en ce qui concerne l'organisation des trilogues.

En outre, les trois présidences préconiseront le réexamen du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations de biens à double usage afin de garantir la sécurité et la compétitivité dans ce domaine sensible, comme le prônait le Livre vert sur le système de contrôle des exportations de biens à double usage de l'Union européenne, publié par la Commission européenne en 2011.

Le Conseil se penchera également sur la question des matières premières et sur l'évolution dans ce domaine. Les trois présidences s'intéresseront par ailleurs aux discussions en cours concernant le développement durable dans le cadre de la politique commerciale, qui a gagné en importance auprès des parlements nationaux et du Parlement européen au cours de la dernière législature.

## **Politique étrangère et de sécurité**

L'objectif essentiel consistant à assurer la cohérence de la politique étrangère et de l'action extérieure de l'UE, tel qu'énoncé par le traité de Lisbonne, continuera d'orienter les activités de l'UE en 2014 et 2015. Si les priorités précises des futurs dirigeants européens doivent encore être confirmées, ces activités viseront dans une large mesure, comme les années précédentes, à faire face aux défis régionaux et mondiaux et à promouvoir dans le voisinage de l'UE les intérêts et valeurs de l'UE, en particulier la démocratie, les droits fondamentaux, la stabilité, la sécurité et la prospérité.

Il sera essentiel de faire avancer les travaux importants portant sur les instruments permettant d'y parvenir. Dans ce cadre, il faudra notamment veiller à ce que le cadre de l'approche globale reste la pierre angulaire des activités de l'UE afin que la gamme complète des options à la disposition de l'UE puisse être utilisée de façon optimale, et faire en sorte que le bilan des activités du Service européen pour l'action extérieure effectué par la Haute Représentante/vice-présidente C. Ashton, ainsi que les mesures destinées à en assurer le suivi, soient mis à profit pour consolider et renforcer encore le rôle utile que joue ce Service en assurant la cohérence et en réalisant des objectifs.

Il sera également important de tirer parti des partenariats déjà bien ancrés avec des acteurs existants et émergents importants à l'échelle mondiale, et plus particulièrement de faire avancer les partenariats stratégiques mis en place avec les États-Unis, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, le Mexique et l'Afrique du Sud. Le partenariat stratégique avec la Russie devra être revu à la lumière des événements qui se sont produits en Ukraine, y compris la Crimée. Autre grande priorité, le resserrement et le renforcement de la coopération mutuellement bénéfique instaurée avec les organisations régionales. La mise en place de mesures destinées à soutenir et à compléter l'action menée par des organisations multilatérales telles que les Nations unies demeurera un élément essentiel de l'activité de l'UE.

Le voisinage oriental et méridional de l'Union européenne demeurera au centre de l'attention, eu égard à la fois à la place prioritaire qu'occupent ces régions dans la politique étrangère et de sécurité commune et aux développements qu'elles connaissent.

La situation dans le voisinage méridional restera au premier rang des priorités. Pour l'UE, l'objectif primordial reste de soutenir un changement démocratique durable dans la région, au moyen des différents mécanismes internationaux et locaux déjà établis, et notamment de mettre en place une démocratie intégratrice, qui permette à la société civile et aux femmes de jouer un rôle important. Il est probable que l'accent soit mis sur certains pays engagés dans un processus de transition, touchés par un conflit ou en proie à l'instabilité.

En Syrie, en particulier, l'UE coopérera étroitement avec ses partenaires pour favoriser les progrès sur les conclusions adoptées dans le cadre du processus de Genève II, en vue de mettre un terme à la violence et de parvenir à une transition politique légitime. En outre, un volet essentiel de l'action menée par l'UE consistera à faire face à la situation humanitaire et à encourager d'autres à faire de même. Un autre volet essentiel de cette action sera consacré à réduire le risque de voir les problèmes politiques et l'insécurité s'étendre à des pays voisins, tels que la Libye et la Jordanie, et à atténuer les effets déstabilisateurs que provoque l'afflux massif de réfugiés. L'Iraq demandera une attention soutenue, alors que le pays traverse une période critique de formation du gouvernement à la suite des élections qui ont eu lieu en avril 2014 et doit faire face à une montée en puissance de l'insurrection.

L'UE devra continuer à suivre attentivement l'évolution de la situation en Égypte et travailler avec une nouvelle équipe dirigeante afin de reprendre pleinement la coopération, qui avait été freinée par les événements récents, tout en trouvant le moyen de faire en sorte que les éventuelles avancées démocratiques ne soient pas réduites à néant. En Libye, contribuer au renforcement des institutions étatiques et aider les autorités centrales à gérer les risques associés à la montée en puissance des milices et aux divisions à l'intérieur du pays constituera un test pour la diplomatie et les programmes de l'UE. En Tunisie, il faudra soutenir la jeune démocratie, compte tenu des défis auxquels elle est confrontée. Ce soutien est essentiel pour montrer que le Printemps arabe a donné des résultats positifs et pour que cela serve d'exemple à d'autres autres pays qui traversent une période de transition.

L'UE continuera à jouer un rôle actif, notamment dans le cadre du Quatuor, en vue de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. À cet égard, l'UE appuie sans réserve les efforts déployés par les États-Unis et les parties. Les pourparlers actuels représentent, pour les deux parties, une occasion unique qui doit être saisie pour qu'une solution fondée sur la coexistence de deux États puisse être mise en œuvre. L'UE s'est engagée à proposer un ensemble sans précédent de mesures de soutien, qui pourront être mises en œuvre une fois qu'un accord sera intervenu sur le statut final.

Afin de compléter le volet multilatéral du Conseil de coopération UE-Golfe, l'UE renforcera sa coopération politique avec des pays du Golfe.

Au niveau régional, l'UE devra s'attaquer aux conséquences de l'instabilité, notamment en poursuivant sa coopération dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et en renforçant ses relations avec la Ligue des États arabes. Elle devra notamment examiner les moyens de réduire les risques liés à la criminalité organisée, des groupes d'individus exploitant l'instabilité dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord pour se livrer au trafic d'êtres humains, à la migration illégale et à d'autres activités criminelles. Elle devra également coopérer avec ses partenaires internationaux pour enrayer la multiplication des tensions interconfessionnelles et contrer la menace terroriste que fait peser la montée en puissance de groupes affiliés à Al-Qaida actifs en Syrie et ailleurs dans la région.

Dans le voisinage oriental, il sera essentiel de donner suite aux résultats du sommet du Partenariat oriental qui s'est tenu à Vilnius en novembre 2013, notamment dans le cadre de la signature et de la mise en œuvre d'accords d'association prévoyant la mise en place de zones de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine. Il sera important de faire en sorte que ces accords répondent aux attentes de toutes les parties. Le quatrième sommet du partenariat oriental, qui se tiendra à Riga en mai 2015, permettra d'évaluer les progrès réalisés dans l'association politique et l'intégration économique et de continuer à développer les relations entre l'UE et ses partenaires orientaux. Se fondant sur le principe de différenciation au sein du Partenariat oriental, l'UE cherchera à encourager un renforcement des relations avec d'autres pays d'Europe orientale, dont l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

À la suite de la signature des dispositions restantes de l'accord d'association avec l'Ukraine, y compris la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet, l'UE coopérera étroitement avec ce pays pour assurer la mise en œuvre de l'accord. L'UE continuera à soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à favoriser la stabilisation politique et économique de ce pays. Elle continuera à mettre en œuvre son soutien aux réformes nécessaires, notamment la réforme du secteur de la sécurité civile et celle du secteur énergétique.

En ce qui concerne les conflits de longue durée, l'UE continuera de coopérer étroitement avec l'OSCE et d'autres partenaires concernés afin d'avancer sur la voie du règlement durable des conflits en République de Moldavie, en Géorgie ainsi dans le Haut-Karabakh.

Favoriser la stabilité, la sécurité et la prospérité dans les Balkans occidentaux restera pour l'UE une priorité importante. En ce qui concerne la Serbie/le Kosovo, il y aura encore beaucoup à faire pour continuer à mettre en œuvre tous les accords conclus avec la médiation de l'UE. La réalisation de nouveaux progrès dans le processus de normalisation des relations permettra à la Serbie comme au Kosovo de faire en sorte que la dynamique imprimée à leur marche respective vers l'UE ne s'émousse pas. Il sera nécessaire de poursuivre les efforts déployés en Bosnie-Herzégovine afin de relever les défis immédiats du pays sur le plan socioéconomique et de l'encourager à réaliser des progrès dans sa marche vers l'UE. Il faudra suivre attentivement le dialogue politique dans l'ARYM et en Albanie. La participation sur le terrain (grâce par exemple aux instruments de l'aide de préadhésion en Bosnie-Herzégovine, ou à EULEX au Kosovo) restera importante.

L'UE poursuivra et renforcera le dialogue politique mené avec la Turquie, notamment en ce qui concerne la coopération dans la région. Notre objectif premier reste d'encourager la Turquie à continuer d'élaborer sa politique étrangère en coordination avec l'UE, conformément aux principes énoncés dans le cadre de négociation.

L'UE maintiendra des relations étroites avec les pays de son voisinage immédiat qui n'aspirent pas à y adhérer. Elle s'emploiera à améliorer la sécurité juridique des opérateurs économiques comme des citoyens en plaidant en faveur de l'application homogène de la législation pertinente de l'UE dans le domaine du marché intérieur, telle qu'elle a été étendue aux pays de l'EEE et à la Suisse. Parallèlement, des négociations en vue de la conclusion d'accords d'association avec Andorre, Saint-Marin et Monaco pourraient contribuer à les intégrer davantage dans le marché intérieur.

Les États-Unis resteront un partenaire majeur et essentiel dans presque tous les aspects de l'action extérieure de l'UE. La réalisation de progrès en ce qui concerne le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) restera une priorité. L'UE attend avec intérêt de continuer à renforcer la coopération avec les États-Unis dans le domaine de la sécurité énergétique, du changement climatique, de la protection des données et de la cybersécurité.

Les relations interrégionales avec l'Amérique latine et les Caraïbes seront encore renforcées à l'occasion du deuxième sommet UE-CELAC, qui se tiendra à Bruxelles en 2015. Les questions de sécurité bénéficieront d'une attention particulière, à la faveur du lancement d'une stratégie de l'Union européenne relative à la sécurité en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Les relations avec les groupements sous-régionaux (SICA, Cariforum, Mercosur et Alliance du Pacifique) seront également développées. L'UE continuera également à renforcer les relations bilatérales avec les pays de la région, notamment ses partenaires stratégiques (le Mexique et le Brésil).

Le partenariat stratégique avec la Russie devra être revu à la lumière des développements intervenus en Ukraine, y compris la Crimée, et d'autres pays de notre voisinage commun. L'UE ne reconnaît pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Elle continuera à demander à cette dernière de soutenir la stabilité et la sécurité en Europe, conformément à l'Acte final d'Helsinki, à la Charte de Paris ainsi qu'aux principes et instruments de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. L'UE et la Russie ont un intérêt commun à coopérer sur des grands dossiers internationaux tels que le changement climatique et le terrorisme, mais aussi dans le cadre du G20, ainsi que sur des questions de sécurité internationale telles que le programme nucléaire iranien et le processus de paix au Proche-Orient. L'UE continuera à demander à la Russie de respecter les engagements qui lui incombent en vertu de l'OMC.

L'UE restera active dans les pays d'Asie centrale, notamment en les aidant relever les défis en matière de sécurité et autres résultant de la réduction prévue, dans le courant de l'année, de la présence internationale en Afghanistan. Parmi les autres défis figurent la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue, l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement en eau et la coopération régionale, qui devront être abordés tant sur le plan bilatéral que dans le cadre du dialogue UE-Asie centrale consacré à la sécurité. L'UE continuera à aider le Kazakhstan dans ses négociations d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et encouragera l'Ouzbékistan à prendre des initiatives dans ce sens. L'année 2015 sera marquée par des scrutins importants, que l'UE suivra de près et auxquels elle apportera le cas échéant son concours. La stratégie UE-Asie centrale sera réexaminée au début de 2015.

Les défis à l'échelle mondiale et régionale tels que la non-prolifération, la piraterie, le terrorisme et les menaces pesant sur la cybersécurité constitueront un volet important dans le cadre de l'élargissement de la coopération entre l'UE et la Chine et l'Inde.

L'accord sur un plan d'action conjoint auquel sont parvenus le groupe E3/UE+3 et l'Iran en novembre 2013 a constitué une première mesure propre à instaurer la confiance en vue de répondre aux préoccupations les plus pressantes que suscite le programme nucléaire iranien et a apporté une contribution importante aux objectifs de l'UE en matière de sécurité régionale et de non-prolifération. Après que la mise en œuvre du plan d'action conjoint a démarré, le 20 janvier 2014, à la faveur de la décision prise par le Conseil des affaires étrangères, le groupe E3/UE+3 et l'Iran ont entamé de nouvelles négociations en vue de parvenir à un accord sur une solution globale du dossier nucléaire iranien. Plusieurs cycles de négociations ont lieu entre les deux parties à Vienne. L'UE continuera à jouer un rôle actif dans ces efforts diplomatiques en vue de tenter de parvenir à une solution globale durable qui répondrait pleinement aux préoccupations de la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La contribution au renforcement de l'appareil d'État et au processus de transition en Afghanistan sera une priorité essentielle, compte tenu du scrutin présidentiel et des élections législatives qui se tiendront en 2014-2015, du retrait de l'ISAF et de la mission de l'OTAN destinée à en assurer la relève. Il sera essentiel de soutenir la pleine mise en œuvre du cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, ainsi que d'éventuels pourparlers de paix sous l'égide du nouveau gouvernement. La nouvelle stratégie envisagée par l'UE à l'égard de l'Afghanistan devrait s'inspirer d'une approche plus globale, associant différents instruments de l'UE et des États membres, notamment en ce qui concerne l'État de droit et les forces de l'ordre civiles, et s'appuyant sur une contribution de la mission de police EUPOL. L'achèvement des travaux portant sur l'accord de coopération relatif au partenariat et au développement reste un objectif important, de même que le soutien continu de l'UE au niveau régional, notamment dans le cadre du processus "Sécurité et coopération au cœur de l'Asie", l'objectif étant d'encourager les voisins de l'Afghanistan à jouer un rôle constructif.

Au Pakistan, l'UE s'emploiera à mettre en œuvre le plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre l'UE et ce pays, ainsi qu'à élargir le domaine couvert par les relations entre les deux parties.

Au Bangladesh, l'UE continuera à suivre la situation en matière de gouvernance et de droits de l'homme tout en encourageant les deux principaux partis politiques à engager un véritable dialogue, ce qui devrait permettre la tenue d'élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles.

L'UE maintiendra son soutien à la transition en cours au Myanmar/en Birmanie, en s'appuyant sur les résultats de la première réunion de la task force UE-Myanmar, tenue en novembre 2013.

L'action de l'UE auprès du Myanmar/de la Birmanie sera également importante dans le cadre de la présidence de l'ASEAN qu'assurera ce pays en 2014. L'UE renforcera sa coopération avec l'ASEAN en mettant à profit la 20<sup>e</sup> réunion des ministres des affaires étrangères UE-ASEAN, qui se tiendra en 2014, pour faire avancer son vaste programme de coopération.

L'UE tirera parti du 10<sup>e</sup> sommet de l'ASEM, qui se tiendra en octobre 2014, ainsi que de la 12<sup>e</sup> réunion des ministres des affaires étrangères Asie-Europe, qui se tiendra en novembre 2015, pour adresser un message fort exprimant l'intérêt que l'UE porte à l'Asie. Elle y suivra attentivement l'évolution la situation en matière de sécurité. L'UE continuera de renforcer ses relations avec les pays insulaires du Pacifique et leurs organisations régionales à travers un dialogue politique à haut niveau.

Le sommet UE-Afrique tenu en avril 2014 a mis en évidence l'étendue et la profondeur du partenariat et la déclaration adoptée à l'issue de ce sommet, ainsi que la feuille de route définissant les priorités de la coopération entre les deux continents au cours de la période 2014-2017, serviront de base pour la suite des travaux.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'UE pour le Golfe de Guinée, qui vise à appuyer les efforts déployés par la région pour relever les défis en matière de sécurité auxquels elle est confrontée, constituera une nouvelle étape importante dans le cadre du partenariat UE-Afrique sur la paix et la sécurité.

Il sera primordial de continuer à apporter une assistance (militaire et diplomatique) pour contribuer à maintenir et améliorer la sécurité en République centrafricaine, en RDC et dans la région des Grands Lacs, au Soudan du Sud, en Somalie et au Mali. La Corne de l'Afrique et la région du Sahel resteront au premier plan de nos préoccupations, dans le prolongement des conférences sur le Mali et la Somalie tenues en 2013. Le soutien électoral et l'observation des élections pourraient également constituer une activité importante. Dans la région de la Corne de l'Afrique, la mise en œuvre du cadre stratégique de l'UE, qui a été adopté en novembre 2011, demeurera une priorité. L'UE s'attachera tout particulièrement à trouver une solution pacifique et durable au conflit interne au Soudan du Sud, qui risque d'avoir des répercussions négatives graves dans la région. Elle restera également attentive au processus de stabilisation politique et à la mise en place d'un appareil d'État en Somalie, à la lutte contre la piraterie (EUNAVFOR Atalanta) et au renforcement du soutien au secteur de la sécurité dans ce pays (EUTM Somalia, EUCAP Nestor). En 2014, l'UE assurera la présidence du groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Les missions PSDC - en cours ou nouvellement créées - en Afrique resteront une composante essentielle de l'action menée par l'UE.

Celle-ci mettra à profit le 7<sup>e</sup> sommet UE-Afrique du Sud, mais aussi les autres grands événements politiques qui auront lieu en 2014-2015 - du Conseil de coopération conjoint UE-Afrique du Sud au dialogue politique au niveau ministériel, en passant par le dialogue politique et de sécurité - pour montrer l'importance et l'étendue du partenariat stratégique mis en place avec l'Afrique du Sud et la région.

L'un des objectifs fondamentaux consistera à progresser sur les aspects pertinents figurant dans les conclusions du Conseil de décembre 2013, en particulier l'augmentation de l'efficacité, de l'impact et de la visibilité de la PSDC. Dans ce cadre, il s'agira d'apporter aux partenaires dans le domaine de la sécurité et aux organisations régionales un soutien accru concernant des défis communs tels que le terrorisme, la criminalité internationale et la piraterie, ainsi que de renforcer les capacités par l'organisation de formations et la fourniture de conseils, d'équipements et de ressources, le cas échéant, en étroite coopération avec des partenaires tels que l'ONU, l'OTAN et l'Union africaine. Se fondant sur des contributions de la Commission, de la Haute Représentante et de l'Agence européenne de la défense, le Conseil élaborera un rapport, qui permettra au Conseil européen de juin 2015 d'évaluer les progrès réalisés.



Parmi les autres objectifs, il conviendra d'améliorer les capacités de réaction rapide de l'UE pour déployer les moyens civils et militaires appropriés, et de relever comme il se doit les défis en matière de sécurité, en particulier ceux qui résultant de l'interdépendance entre défis internes et externes. Il faudra pour cela faire avancer les travaux portant notamment sur le cadre d'action de l'UE en matière de cyberdéfense et sur la stratégie de l'UE en matière de sécurité maritime (à partir de juin 2014), et concrétiser les synergies entre la PSDC et les acteurs dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice afin de s'attaquer aux questions horizontales telles que la migration illégale, la criminalité organisée et le terrorisme.

S'attaquer aux facteurs mondiaux qui portent atteinte, directement ou indirectement, à la stabilité des États et à la paix et à la sécurité internationales va probablement devenir une priorité encore plus urgente. Il demeurera essentiel de continuer à renforcer les capacités de l'UE en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de soutien à la médiation, y compris par la mise en place d'une analyse en commun des conflits. L'UE continuera également à recourir aux mesures restrictives comme instrument de ses objectifs plus larges dans le domaine de la PESC. Le désarmement, la non-prolifération des ADM et, plus généralement, les risques CBRN, la lutte contre le commerce illicite d'armes conventionnelles et les nouveaux défis tels que la viabilité des activités extra-atmosphériques, constitueront également des aspects importants.

En ce qui concerne la diplomatie climatique et énergétique, il s'agira essentiellement de créer une dynamique politique dans la perspective du sommet sur le climat que les dirigeants tiendront en septembre 2014, de promouvoir un paquet climat-énergie européen ambitieux à l'horizon 2030 et de préparer l'accord pour l'après-Kyoto, dont il est permis d'espérer qu'il sera adopté lors de la réunion des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Paris en 2015.

La migration constituera un autre défi d'envergure, notamment en vue de l'évaluation prochaine de processus internationaux majeurs dans le domaine de la migration (approche globale de la question des migrations et de la mobilité et programme JAI de l'après-Stockholm).

L'ensemble de l'action extérieure de l'UE s'appuiera sur les valeurs fondamentales de l'UE que sont l'encouragement de la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et l'ouverture du processus politique à toutes les parties. L'UE coopérera étroitement avec ses partenaires, ainsi qu'avec les enceintes multilatérales et les organisations internationales actives dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La coopération avec le Conseil de l'Europe, notamment dans le voisinage oriental et les Balkans occidentaux, sera essentielle à cet égard. Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie restera un instrument essentiel et le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie orientera l'action de l'UE. Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme continuera à accroître l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme.

Le Fonds européen pour la démocratie continuera à soutenir les militants qui luttent pour la transition démocratique dans le voisinage européen et au-delà. L'achèvement du processus d'adhésion de l'UE à convention européenne des droits de l'homme restera une priorité pour l'UE (article 6 du traité de Lisbonne).

Dans le domaine du développement, l'accent restera placé, au cours des prochaines années, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur les travaux préparatoires du nouveau cadre de développement durable et d'éradication de la pauvreté pour l'après-2015. L'UE a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de ce nouveau cadre universel qui devrait reposer sur les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et intégrer les questions liées à la gouvernance, à l'État de droit, aux droits de l'homme, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la mise en place de sociétés pacifiques, ainsi que les questions sectorielles fondamentales telles que la sécurité alimentaire. Les travaux se poursuivront également sur le Partenariat mondial et sur le financement du développement. Il conviendrait d'intensifier les efforts en vue d'arriver à une position commune de l'UE.

L'UE continuera également à moderniser sa politique de développement et sa coopération au développement dans le cadre de son programme pour le changement et de ses deux domaines prioritaires, à savoir la croissance inclusive et durable, d'une part, et, d'autre part, les droits de l'homme, la démocratie et d'autres éléments essentiels de la bonne gouvernance. La mise en œuvre des programmes de coopération au développement et des instruments des relations extérieures de l'UE se poursuivra, de même que les efforts visant, par une programmation conjointe, à mieux coordonner les programmes de coopération au développement de l'UE et des États membres et à renforcer leur efficacité et leurs effets. Les travaux visant à la mise en place d'un cadre de résultats de l'UE se poursuivront également.

Au cours des prochaines années, l'UE redoublera d'efforts en vue d'utiliser mieux et plus efficacement, dans les différents champs politiques et domaines d'action, les outils et ressources dont elle dispose collectivement, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de son action extérieure, en particulier dans les situations de conflits et de crises, conformément aux principes et priorités de l'approche globale de l'UE et des conclusions adoptées par le Conseil en mai 2014 ainsi que dans la perspective du plan d'action à élaborer d'ici mars 2015. Les efforts visant à renforcer la cohérence des politiques au service du développement (CPD) se poursuivront également.

Enfin, 2015, l'année européenne pour le développement constituera pour l'UE une vitrine permettant d'informer le grand public, la société civile et le secteur privé de sa politique de développement et des efforts qu'elle entreprend pour œuvrer en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable dans le monde entier.

### **Aide humanitaire**

Face au nombre croissant de personnes touchées par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et à la très forte augmentation des besoins humanitaires, le Conseil suivra attentivement les crises humanitaires existantes ou émergentes et s'emploiera à améliorer encore l'efficacité de la réponse apportée par l'UE et la communauté internationale à ces crises. Le Conseil continuera de promouvoir l'échange d'informations et contribuera à renforcer la coordination entre les États membres et au sein de l'UE. L'UE soutiendra durablement le rôle central de coordination exercé par les Nations unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), et renforcera ses actions de sensibilisation aux questions humanitaires vis-à-vis des pays tiers et des organisations internationales dans le contexte des crises humanitaires.

Le Conseil s'efforcera de veiller à ce que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieures, les intervenants de l'UE et des États membres dans le domaine humanitaire contribuent aux échanges d'informations et aux analyses conjointes avec d'autres secteurs de l'action extérieure de l'UE et qu'ils en tirent parti aux fins d'une plus grande cohérence et d'une plus grande complémentarité de l'assistance. L'aide humanitaire continuera d'être fournie uniquement sur la base de besoins avérés, conformément aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance énoncés dans le consensus européen sur l'aide humanitaire. La sensibilisation au consensus et sa mise en œuvre se poursuivront.

Des efforts continueront d'être déployés pour renforcer les capacités en matière de prévention, de planification et en ce qui concerne le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LARD) ainsi que la mise en œuvre de l'approche de l'UE en termes de résilience et celle du plan d'action en matière de résilience, en coopération étroite avec les acteurs de l'aide au développement.

Le Conseil assurera, avec la Commission, la coordination de la position de l'UE en vue du sommet humanitaire mondial de 2016, en cherchant notamment comment renforcer encore l'efficacité de l'aide humanitaire, améliorer la gestion des risques et l'acheminement de l'aide aux personnes en situations de conflit et apportera son soutien à des approches innovantes, notamment par le biais d'interventions aux côtés du secteur privé.

Les trois présidences continueront de suivre la mise en œuvre de la convention relative à l'assistance alimentaire. Elles veilleront par ailleurs à la cohérence de la représentation extérieure de l'UE au sein des instances humanitaires, notamment le conseil d'administration du Programme alimentaire mondial. À cette fin, les déclarations de l'UE au conseil d'administration du Programme proposées par la Commission continueront d'être examinées et finalisées par le Conseil.

Le Conseil suivra la mise en œuvre du règlement relatif aux volontaires de l'aide de l'UE et les négociations concernant le cadre d'action de Hyogo pour l'après 2015.

### **Lutte contre le terrorisme**

Le Conseil continuera de veiller à ce que la prise en compte de la lutte contre le terrorisme figure au centre d'une analyse plus large et d'efforts plus marqués de la part de l'UE dans les régions prioritaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Afghanistan, du Pakistan et d'Asie centrale, du Maghreb, du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, de Somalie et d'Afrique de l'Est. Les trois présidences resteront attachées à des priorités telles que la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action contre le terrorisme, le lien qui existe entre développement et lutte contre le terrorisme, la justice pénale et le respect des droits de l'homme, la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, la lutte contre le financement du terrorisme et la coopération avec les partenaires internationaux, sur la base d'une approche globale. Si la lutte contre le terrorisme reste pour l'essentiel du ressort des États membres, les efforts de l'UE apportent de plus en plus une valeur ajoutée et complètent ceux déployés au niveau bilatéral.

## Coopération consulaire européenne

La coopération consulaire de l'UE est basée sur une solidarité réciproque. En outre, le traité consacre expressément le droit des citoyens de l'UE dont le pays n'est pas représenté de bénéficier d'une assistance consulaire. Comme le prévoit le traité de Lisbonne, cette assistance repose sur le principe de non-discrimination. Conformément à l'article 23 du TFUE, tout État membre de l'UE est tenu d'accorder une aide à tout citoyen de l'Union dont le pays ne dispose d'aucune ambassade ni d'aucun consulat dans un pays tiers donné, dans les mêmes conditions qu'à ses propres ressortissants.

Afin de renforcer la sensibilisation des citoyens à leurs droits consulaires, les trois présidences, en coopération avec les États membres, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne, continueront d'agir en faveur du maintien et de l'amélioration de la coopération consulaire européenne existante. À cet égard, les travaux porteront notamment sur la poursuite des négociations relatives au cadre législatif de la protection consulaire des citoyens de l'Union à l'étranger. En outre, les trois présidences continueront leurs travaux, leur coordination et leur coopération en ce qui concerne les "points sensibles", la gestion des crises, les démarches et initiatives conjointes telles que le concept d'État pilote ou les initiatives de coopération consulaire.

Elles s'emploieront également à développer les instruments et les dispositions en matière de coopération en cas de crise consulaire majeure affectant les citoyens de l'UE dans un pays tiers. En outre, elles poursuivront le dialogue consulaire avec les pays qui partagent les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Canada et l'Australie.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

#### Politique économique

Avec la crise de la zone euro qui s'atténue, l'UE a besoin d'une stratégie économique globale pour sortir de la crise et retrouver une croissance inclusive et durable créatrice d'emplois. Les trois présidences sont déterminées à soutenir le redressement économique et la mise en œuvre de politiques favorisant la création d'emplois. À cet effet, le Conseil continuera de mettre l'accent sur les aspects suivants: assainissement budgétaire différenciée propice à la croissance, rééquilibrage des économies et réparation des bilans bancaires, ainsi que réformes structurelles et renforcement du marché unique.

L'action en matière de politique économique s'appuiera sur les mesures déjà prises pour renforcer la gouvernance économique et la coordination des politiques économiques. Le Conseil tirera les leçons de la mise en œuvre des nouveaux instruments de gouvernance et redoublera d'efforts dans ces domaines lorsque ce sera nécessaire. À cet effet, le Conseil étudiera avec attention l'examen de la législation en matière de gouvernance économique que la Commission devrait présenter d'ici la mi-décembre 2014. Cela fournira un cadre pour évaluer de manière approfondie l'efficacité du cadre de gouvernance actuel et examiner si des changements doivent ou non y être apportés.

Le Conseil poursuivra ses travaux concernant l'approfondissement de l'UEM en s'appuyant sur la feuille de route comportant quatre piliers, qui a été exposée dans le rapport des quatre présidents et approuvée par les chefs d'État ou de gouvernement en décembre 2012. Si des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine de la stabilité financière et de l'union bancaire, des mesures décisives restent nécessaires pour réaliser l'union économique et budgétaire. À cet effet, le Conseil compte sur la Commission pour faire d'autres propositions allant dans le sens de la feuille de route exposée dans le "Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie".

Dans ce contexte, le Conseil poursuivra ses travaux concernant les partenariats pour la croissance, l'emploi et la compétitivité, sur la base des orientations fournies par le Conseil européen en décembre 2013.

Au second semestre de 2014, le Conseil fera le point sur la mise en œuvre des engagements pris au titre du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, notamment en ce qui concerne la mise en place par les États membres, dans leurs cadres juridiques nationaux, d'une règle relative à l'équilibre budgétaire et d'un mécanisme de correction automatique, en conformité avec les principes convenus.

En se fondant sur l'expérience des années passées, le Conseil débattrait de ses priorités politiques et mettrait en œuvre les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen. Le Semestre européen intègre la surveillance des réformes structurelles et de la politique budgétaire aux termes du pacte de stabilité et de croissance renforcé. Les programmes nationaux de réforme et les programmes de stabilité ou de convergence sont présentés simultanément. Dans ce cadre, les trois présidences suivront une approche intégrée, veillant à ce que les États membres règlent leurs problèmes structurels et macroéconomiques tout en retrouvant des finances publiques viables.

Le cadre renforcé de coordination des politiques de l'UE et de la zone euro vise aussi à faire face aux déséquilibres macroéconomiques et aux pertes de compétitivité. Le rapport sur le mécanisme d'alerte et les bilans approfondis permettent de discuter en détail de telles évolutions économiques dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Les trois présidences suivront l'évolution des déséquilibres, notamment à l'intérieur de la zone euro et au niveau de la zone euro prise dans son ensemble, et elles évalueront les résultats de la procédure.

En se fondant sur son expérience de la mise en œuvre du Semestre européen, pendant plusieurs années, ainsi que d'initiatives phares, le Conseil contribuera à l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, qui doit être achevé d'ici le printemps 2015.

De plus, le Conseil continuera de veiller à la mise en œuvre du Pacte pour la croissance et l'emploi, qui a été adopté par le Conseil européen en juin 2012, en vue de renforcer le potentiel de croissance de l'Europe.

Le Conseil surveillera la mise en œuvre de mesures visant à rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), y compris en faisant intervenir la Banque européenne d'investissement (BEI), ainsi que le Fonds européen d'investissement (FEI) après l'augmentation de son capital en 2014.

Le Conseil procèdera aussi au suivi du rapport du groupe d'experts à haut niveau, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions proposées par la Commission dans sa communication sur le financement à long terme de l'économie européenne.

Les trois présidences continueront d'œuvrer en faveur des partenaires de l'UE qui rencontrent des difficultés, notamment par le biais de l'assistance macrofinancière.

### **Marchés financiers**

Des marchés et des intermédiaires financiers sains et efficaces sont essentiels pour la résilience et le redressement de l'économie réelle dans l'Union européenne. Orienter l'épargne vers les investissements de manière uniforme et sans heurts au sein du marché unique joue un rôle important pour relancer l'économie et assurer un bon fonctionnement de l'union économique et monétaire (UEM).

Dans cette perspective, l'achèvement de l'union bancaire, y compris un système unique de garantie des dépôts, est jugé de la plus haute importance par les trois présidences. La mise en place de cette pierre angulaire de l'UEM ne rompra pas seulement le lien entre le secteur bancaire et les États, mais réduira aussi la fragmentation financière dans la zone euro et l'ensemble de l'Union européenne. Le nouveau cadre de surveillance bancaire et de résolution des défaillances devra être mis en œuvre afin de garantir le respect de normes prudentielles exigeantes dans le secteur bancaire tout en préservant, dans le même temps, des conditions de concurrence équitables au niveau des marchés et des établissements nationaux.

Une étape fondamentale de ce processus de mise en œuvre sera l'entrée en vigueur du règlement relatif au mécanisme de surveillance unique (MSU) en novembre 2014, ainsi que l'évaluation complète de la Banque centrale européenne (BCE) qui précèdera. Le suivi de cet exercice d'évaluation sans précédent, dont les résultats seront publiés en octobre 2014, sera un premier pas crucial vers la mise en œuvre de l'union bancaire.

Afin de continuer à renforcer le secteur bancaire de l'UE, les trois présidences ont l'intention de poursuivre la discussion sur de nouvelles règles en matière de structures bancaires visant à traiter et à limiter les risques des activités spéculatives des banques les plus grandes et les plus complexes, y compris par une possible interdiction des opérations pour compte propre. Il sera également question de possibles mesures d'accompagnement visant à améliorer la transparence de certaines transactions dans le secteur des activités de crédit non bancaire.



Promouvoir la diversification du secteur financier de l'UE (en matière de financement de l'économie) est une priorité des trois présidences afin de garantir en permanence la largeur, la profondeur et la continuité des flux financiers vers l'économie réelle. Dans cette même optique, on cherchera à poursuivre le développement de marchés de capitaux et d'investisseurs à long terme afin de compléter les crédits bancaires à l'économie, en mettant l'accent sur les PME.

Les intermédiaires financiers, y compris dans le secteur des activités de crédit non bancaire, devront faire l'objet d'un dispositif prudentiel en bonne et due forme afin de réduire les risques systémiques et préserver l'intégrité du marché.

En ce qui concerne les systèmes de paiement, les trois présidences chercheront, en vue de soutenir les services en ligne, notamment transfrontières, à améliorer l'harmonisation du cadre juridique et à stimuler la normalisation et l'innovation techniques, tout en renforçant la sécurité des paiements.

La bonne santé, l'intégrité et la stabilité du système financier peuvent être menacées par les efforts mis en œuvre par les criminels pour masquer l'origine de leurs profits ou pour canaliser de l'argent à des fins terroristes. La finalisation et la mise en œuvre effective du nouveau cadre législatif pour lutter contre la criminalité financière, notamment par un accord sur la directive anti-blanchiment et le règlement sur les informations accompagnant les virements de fonds, sont d'importantes priorités pour les trois présidences.

En vue d'améliorer le fonctionnement et la gouvernance en matière de critères de référence et de veiller à ce que les critères mis au point et utilisés dans l'UE soient solides, fiables, représentatifs et adaptés et ne fassent l'objet d'aucune manipulation, les trois présidences envisagent de conclure les travaux relatifs au règlement sur les critères de référence d'ici 2015. Il est également important de faciliter les activités transfrontalières des institutions de retraite professionnelle et d'améliorer la gouvernance.

## Fiscalité

En vue de renforcer la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, le Conseil poursuivra la discussion sur le plan d'action de la Commission et continuera ses travaux visant à améliorer le fonctionnement des instruments existants en matière de coopération administrative, conformément aux conclusions pertinentes du Conseil européen et du Conseil "Affaires économiques et financières".

Dans le domaine de la transparence et de l'échange de renseignements dans le domaine de la fiscalité, le Conseil s'efforcera de faire adopter la directive révisée relative à la coopération administrative d'ici la fin de 2014.

L'objectif est de veiller à ce que la législation de l'UE sur l'échange automatique d'informations soit pleinement alignée sur la nouvelle norme mondiale unique, mise au point par l'OCDE et approuvée par le G20.

Le Conseil suivra de près les progrès de la négociation d'accords avec des pays tiers (Andorre, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse) visant à étendre le champ d'application des accords existants sur la fiscalité de l'épargne et à aligner pleinement la coopération fiscale sur la nouvelle norme mondiale unique d'échange automatique de renseignements en matière fiscale.

Dans le domaine de la fiscalité directe, le Conseil s'efforcera de promouvoir des mesures en matière d'impôt sur les sociétés visant à prévenir les abus, la double non-imposition et les asymétries causées par les structures hybrides, en tenant compte de l'évolution internationale dans les domaines de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéficiaires. Le Conseil examinera notamment les propositions visant à modifier la directive "Sociétés mères et filiales" et "Intérêts et redevances" et ira de l'avant en matière de structures hybrides, dans le cadre du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)".

Le Conseil fera également progresser la discussion en ce qui concerne l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS).

Les travaux que mène actuellement le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" sur les mesures susceptibles de constituer une concurrence fiscale dommageable seront poursuivis. Les trois présidences encourageront aussi l'extension aux pays tiers des principes et de l'ensemble des critères du code de conduite.

Dans le domaine de la TVA, le Conseil poursuivra les travaux sur le système commun de taxe sur la valeur ajoutée dans le but de favoriser un meilleur fonctionnement du marché intérieur et d'établir un cadre plus simple, moins contraignant pour les opérateurs économiques et les administrations fiscales et plus efficace en matière de prévention de la fraude à la TVA.

Le Conseil poursuivra les travaux relatifs aux propositions sur la déclaration de TVA normalisée, le traitement des bons et des services financiers et d'assurance.

Le Conseil œuvrera à un accord sur la proposition de révision de la directive concernant la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Il veillera également à ce que les travaux relatifs à la proposition de coopération renforcée concernant la taxe sur les transactions financières se poursuivent, tout en tenant compte des incidences sur le bon fonctionnement des marchés financiers.

Les aspects fiscaux de l'économie numérique continueront d'être examinés au sein du Conseil et la coordination de la politique fiscale se poursuivra entre les États membres. Le Conseil continuera d'informer le Conseil européen au sujet des questions de politique fiscale, sur la base de rapports réguliers établis périodiquement par le groupe à haut niveau sur les questions fiscales.

### **Crédits à l'exportation**

Dans le domaine des disciplines internationales relatives aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, les trois présidences continueront de défendre et de coordonner la position de l'UE dans le cadre de l'arrangement de l'OCDE relatif aux crédits à l'exportation. Cet arrangement sera transposé dans la législation de l'UE.

Les discussions menées dans le cadre des groupes de travail internationaux sur les crédits à l'exportation se poursuivront en vue de possibles négociations avec la Chine et d'autres pays BRIC visant à mettre en place des conditions de concurrence équitables avec les pays de l'OCDE.

## **Budget**

Le Conseil veillera à ce que la procédure budgétaire annuelle soit menée à bien avec succès, dans le respect des dispositions budgétaires du traité de Lisbonne, et que des ressources suffisantes seront mises à disposition, notamment pour assurer une mise en œuvre efficace des programmes qui relèvent du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020. Une des priorités du Conseil consistera à assurer une saine gestion financière des fonds de l'UE, notamment pour le suivi de l'exécution du budget sur la base du rapport annuel de la Cour des comptes européenne.

Le Conseil prendra, avant le 1<sup>er</sup> mai 2015, une décision relative à la révision du cadre financier pluriannuel 2014-2020 concernant le transfert des dotations non utilisées en 2014, conformément à l'article 19 du règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

## **Ressources propres**

Le Conseil suivra l'avancement des travaux et examinera les évaluations intermédiaires mises à disposition par le groupe de haut niveau sur les ressources propres. Il prendra acte de l'approbation par les États membres de la nouvelle décision sur les ressources propres concernant la période du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020. Le Conseil prendra note des nouveaux plafonds des ressources propres qui ont été recalculés en fonction des données transmises par les États membres sur la base du Système européen de comptes économiques intégrés de 2010. De plus, le Conseil examinera la proposition que la Commission devrait présenter concernant une révision de la procédure de calcul des intérêts sur les montants mis à disposition tardivement.

## **Protection des intérêts financiers de l'Union européenne**

Le Conseil examinera les rapports de la Commission, de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et du Comité de surveillance de l'OLAF dans le domaine de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 relatif aux enquêtes effectuées par l'OLAF, notamment en ce qui concerne l'échange de vues interinstitutionnel.

## Statistiques

En fonction des progrès accomplis par les présidences précédentes, les trois présidences poursuivront et finaliseront les travaux concernant le règlement modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes, le règlement EXTRASTAT, le règlement sur les statistiques relatives au transport de marchandises par voies navigables et le règlement sur le relevé statistique des transports par chemin de fer. Les travaux continueront en ce qui concerne le règlement sur les statistiques relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, ainsi que l'alignement des règlements statistiques sur le traité de Lisbonne. Le programme tiendra compte des règlements relatifs à l'harmonisation du revenu national brut aux prix du marché, à l'indice des prix à la consommation harmonisé et aux statistiques sur les entreprises, et éventuellement du règlement modifiant le règlement relatif à la balance des paiements.

## JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Les trois présidences s'engageront à évaluer la mise en œuvre et la bonne application des mesures déjà adoptées, et elles encourageront le Conseil à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter les initiatives visant à mettre pleinement en œuvre les orientations stratégiques devant être adoptées par le Conseil européen en juin 2014, en assurant également la cohérence et la complémentarité entre politiques extérieures et politiques intérieures.

Le Conseil suivra également de près la mise en œuvre du nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020. Dans ce contexte, le citoyen restera au cœur de l'action de l'UE en matière de développement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le Conseil détermine les arrangements nécessaires et les arrangements transitoires nécessaires qui découlent de la notification par le Royaume-Uni de sa décision de ne pas appliquer les mesures antérieures au traité de Lisbonne dans le domaine de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale, ainsi que le protocole n° 36 lui en donne le droit.

Reconnaissant l'importance stratégique des agences européennes en raison du caractère de plus en plus complexe et ambitieux des tâches qu'elles doivent accomplir, en particulier après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les trois présidences souligneront le rôle essentiel de ces agences et plaideront pour plus de synergies entre leurs activités respectives.

## **AFFAIRES INTÉRIEURES**

### **Visas**

Les travaux se poursuivront en matière de perfectionnement de la politique commune en matière de visas, afin de répondre de manière appropriée aux besoins de l'UE et des États membres. Un des principaux objectifs sera d'étudier la proposition à venir de la Commission concernant une refonte du code des visas et de parvenir à un accord relatif à cette proposition.

Les trois présidences donneront la priorité au déploiement intégral du système d'information sur les visas (VIS) et elles examineront, à cet égard, comment assurer le meilleur fonctionnement possible du réseau de consultation Schengen (RCS) jusqu'à son remplacement par le mécanisme de communication VIS Mail.

De plus, une attention particulière sera portée aux progrès réalisés dans le contexte des dialogues sur les visas et des négociations d'accords visant à faciliter la délivrance de visas avec un certain nombre de pays tiers du voisinage méridional et oriental, ainsi qu'à l'ouverture de négociations avec la Chine dans le cadre du dialogue de haut niveau sur les migrations et la mobilité.

### **Frontières**

Dans le respect intégral de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, l'amélioration et le renforcement de la gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union européenne continueront d'être l'une des principales priorités des 18 mois à venir. Les efforts des trois présidences se concentreront sur l'objectif de garantir la sécurité sur le territoire de l'Union européenne, tout en facilitant, dans le même temps, l'entrée des voyageurs de bonne foi qui ne représentent pas de menace pour l'ordre public et la sécurité.

Les trois présidences auront pour but d'assurer un déploiement pleinement opérationnel d'EUROSUR et l'application du règlement sur les opérations conjointes aux frontières maritimes, coordonnées par l'agence Frontex, en facilitant une participation plus efficace des États membres.

Conformément à l'approche approuvée par le Coreper, le 5 février 2014, les travaux relatifs au train de mesures sur les frontières intelligentes se poursuivront. Comme prévu, une démonstration du bien-fondé de la conception du système d'enregistrement des entrées et des sorties et du programme d'enregistrement des voyageurs est actuellement en cours. Sous la direction de la Commission et avec l'aide de l'agence eu-LISA et d'experts des États membres concernés, il est procédé à l'examen d'un certain nombre de questions techniques, opérationnelles et en rapport avec les coûts. Alors qu'une action pilote est en cours, les trois présidences continueront d'examiner, en liaison avec le Parlement européen, les propositions législatives en vue de parvenir à un accord d'ici à la mi-2016.

Un débat d'orientation sur le futur développement de l'agence Frontex, y compris la faisabilité d'un système européen de gardes-frontières, devrait être lancé, peut-être vers la fin de 2014.

Les travaux en cours dans le domaine des faux documents seront poursuivis et continueront d'être développés. Les trois présidences poursuivront leurs efforts en vue d'assurer la pleine mise en œuvre et le suivi du Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) et du Système d'information sur les visas (VIS).

### **Espace Schengen**

Dans le contexte des débats stratégiques réguliers encouragés par le Conseil européen dans ses conclusions de mars 2012, le Conseil continuera d'assurer un suivi du fonctionnement de l'espace Schengen, sur la base de rapports semestriels de la Commission.

Des travaux se poursuivront aussi dans le but de mener à bien l'élargissement de l'espace Schengen. Afin d'assurer une transition sans heurts vers le nouveau mécanisme d'évaluation de Schengen, les efforts de la présidence se concentreront sur la finalisation des procédures d'évaluation Schengen en cours. Les trois présidences vont réexaminer et développer les tâches confiées au Conseil dans le cadre dudit mécanisme.

### **Immigration légale**

Les trois présidences vont concentrer leurs efforts sur l'élaboration d'une politique européenne commune de l'immigration susceptible de contribuer aux objectifs de l'UE en matière de croissance. Dans le même temps, la question du développement des pays d'origine concernés ne sera pas perdue de vue. La coopération avec les pays d'origine restera une priorité des 18 prochains mois.



Un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif à l'immigration légale et, en particulier, sur les directives relatives aux travailleurs saisonniers et aux personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe. De plus, la négociation de la proposition visant à modifier la directive 2004/114/CE et la directive 2005/71/CE en ce qui concerne les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, d'échange d'élèves, de formation rémunérée et non rémunérée, de volontariat et de travail au pair reprendra avec le Parlement européen dans les meilleurs délais.

L'intégration des ressortissants de pays tiers se poursuivra, notamment en promouvant les échanges de bonnes pratiques entre les États membres, dans le but de relever le niveau de performance obtenu dans ce domaine en Europe.

L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), telle que redéfinie par le Conseil en 2012 et 2014, continuera d'éclairer les travaux du Conseil sur la dimension extérieure des politiques de l'UE dans le domaine des migrations.

Le travail continuera en ce qui concerne le développement des différents processus et dialogues, notamment le processus de Rabat, le processus de Prague, le processus de Budapest, les dialogues avec les pays ACP, l'Union africaine, les pays de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine.

Des efforts supplémentaires seront consacrés à la mise en œuvre effective des partenariats pour la mobilité qui sont déjà en place (pays du Partenariat oriental, Tunisie et Maroc), ainsi qu'à la mise en place de nouveaux partenariats pour la mobilité avec d'autres pays dans les régions du Sud et du Sud-Est.

Un nouveau dialogue sera lancé entre l'UE et les pays d'Afrique orientale sur les questions migratoires, notamment en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains.

## **Immigration irrégulière**

Conscient que l'Union européenne est soumise à des pressions migratoires structurelles, le Conseil sera incité, en raison aussi des changements politiques et sociaux profonds qui touchent de vastes régions voisines, à revoir son action, en tenant compte également de la communication de la Commission européenne, accueillie favorablement par les conclusions du Conseil européen d'octobre et de décembre 2013, sur les résultats des travaux de la Task force pour la Méditerranée instituée par le Conseil "Justice et affaires intérieures" d'octobre 2013.

La communication susmentionnée concerne également certaines questions dans le domaine des visas, sur lesquelles les futures orientations stratégiques risquent d'avoir une influence.

Tant les politiques en matière de migration que la gestion des frontières extérieures de l'UE resteront cruciales, en vue de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de "L'action de UE face à la pression migratoire: - Une réponse stratégique". Afin de veiller à ce qu'une réponse cohérente soit apportée à l'échelle de l'UE aux constantes pressions migratoires, les trois présidences étudieront les possibilités d'initiatives nouvelles et tournées vers l'avenir.

Le développement d'un vaste ensemble d'accords de réadmission avec les pays tiers concernés restera une priorité essentielle; il s'agira aussi de poursuivre les négociations en cours au même rythme et de déterminer de nouveaux pays tiers avec lesquels des accords devraient être négociés. Le Conseil s'emploiera aussi à continuer d'encourager la coopération sur le plan pratique avec les pays tiers dans le domaine du retour, y compris le retour volontaire.

La question des mineurs non accompagnés requiert une attention particulière de la part de l'Union européenne car il s'agit d'un aspect particulièrement sensible. Les trois présidences encourageront l'échange de bonnes pratiques et évalueront la possibilité de définir une approche commune appropriée pour protéger cette catégorie vulnérable, y compris par des méthodes d'identification communes, notamment en ce qui concerne les besoins particuliers des mineurs en matière d'accueil.

De plus, les trois présidences apporteront leur soutien aux activités de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, également dans le but de promouvoir l'éventuelle conclusion d'accords de coopération opérationnelle technique avec des pays tiers en ce qui concerne le contrôle des frontières et la lutte contre l'immigration clandestine.

La question des arrivées d'immigrants par la Méditerranée restera au premier rang des priorités du Conseil et pourrait conduire la Commission à prendre de nouvelles initiatives politiques.

### **Asile**

Le travail législatif concernant le régime d'asile européen commun (RAEC) a été mené à son terme. Au cours des 18 prochains mois, les États membres devront transposer les instruments législatifs du RAEC en droit national.

Le travail législatif se poursuivra, notamment en vue de promouvoir et de renforcer une véritable solidarité interne à l'UE, tout en respectant le principe de la responsabilité des États membres. Cela devrait concerner, entre autres, le suivi du plan d'action national de la Grèce et une participation active au Forum européen sur le transfert de réfugiés. De plus, les trois présidences continueront de soutenir l'action du Bureau européen d'appui en matière d'asile en ce qui concerne la mise en œuvre du RAEC. Une coopération accrue sur le plan pratique sera également encouragée entre États membres.

Un autre domaine prioritaire sera celui de la question complexe et encore en suspens de la reconnaissance mutuelle des décisions nationales en matière de protection internationale, y compris le droit de travailler et de s'établir dans tout État membre de l'UE.

Les trois présidences consacreront aussi leurs efforts à encourager la coopération sur le plan pratique avec les pays tiers dans le domaine du retour, y compris le retour volontaire.

Une attention particulière sera accordée à la situation des réfugiés syriens et des immigrants qui arrivent par voie maritime.

## Sécurité intérieure

La sécurité des citoyens européens, qui est une valeur en soi, restera au cœur de l'action du Conseil dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

La mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure et son suivi éventuel seront un point déterminant pour le Conseil.

Dans le domaine de la grande criminalité organisée, le cycle politique de l'UE continuera de servir de principale base à la coordination de la coopération opérationnelle en ce qui concerne les neuf priorités définies dans les conclusions du Conseil du 6 juin 2013. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre l'infiltration de l'économie légale par les réseaux criminels, y compris en matière de marchés publics, de blanchiment des capitaux et de corruption, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres menaces émergentes recensées par Europol. Des efforts particuliers viseront le recouvrement des avoirs d'origine criminelle aux fins de confiscation des produits du crime.

De plus, des efforts supplémentaires seront consentis pour renforcer la coordination entre le domaine de la politique de sécurité intérieure de l'UE et celui de sa politique de sécurité extérieure.

Dans le cadre de la stratégie visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, le Conseil veillera à une grande cohérence de l'action menée dans le domaine de la prévention, de la protection des victimes et des activités en matière répressive, notamment par la diffusion de bonnes pratiques et une possible mise en place de critères pour l'identification des victimes.

Dans le domaine de la coopération policière et afin de faciliter le travail des agents de police qui opèrent dans les zones frontalières, le Conseil évaluera la possibilité de rationaliser les règles de Schengen en matière de poursuite et d'observation transfrontalières. Par ailleurs, les activités des groupes d'experts en matière de coopération policière et de réseaux seront suivies étroitement et évaluées de manière approfondie en vue de rationaliser leurs activités, si nécessaire.

L'échange d'informations est l'un des principaux outils permettant de renforcer la lutte contre la criminalité transfrontalière. Il faut développer au maximum le recours aux instruments, bases de données et autres outils existants et rationaliser les canaux de communication et les procédures de travail. À cet égard, le Conseil poursuivra la mise en œuvre des décisions Prüm sur le plan pratique. Des encouragements seront donnés à la mise en œuvre d'une réflexion au sein de différents groupes d'utilisateurs et à la réalisation d'évaluations, de manière à renforcer le modèle européen d'échange d'informations et à veiller à ce que les praticiens en tirent tous les avantages. Les travaux menés à cet égard couvriront aussi l'échange d'informations avec et entre les agences de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Des efforts se poursuivront en vue d'améliorer l'échange d'informations aux fins de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme, y compris par une meilleure utilisation du SIS II, la création d'un système PNR à l'échelle de l'UE et des réflexions menées sur les modalités d'accès des services répressifs à Eurodac et aux bases de données relatives à la gestion des frontières.

Sur la base de la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne, de 2012, le groupe des Amis de la présidence chargé des questions inhérentes au cyberspace continuera à coordonner, le cas échéant, les travaux dans les différents domaines politiques concernés par ces questions, en couvrant à la fois les aspects intérieurs et extérieurs et en contribuant à une coopération plus étroite avec et entre les agences de l'UE actives dans ce domaine. Des projets et des politiques pertinentes seront mises en œuvre, notamment la directive 2013/40/UE, une évaluation par les pairs sur la cybercriminalité et des activités menées au titre des plans d'action opérationnels sur la cybercriminalité (en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, la fraude à la carte et les cyberattaques) dans le cadre du cycle politique de l'UE, en vue de s'attaquer aux défis que représentent la cybercriminalité et la cybersécurité à court et moyen terme.

De plus, le Conseil aura pour objectif de finaliser la nouvelle base juridique d'Europol. En ce qui concerne le CEPOL, le Conseil examinera une nouvelle base juridique dès qu'une proposition sera présentée par la Commission à cet effet. Ce travail vise à établir des bases adéquates pour la coopération opérationnelle ainsi que pour la formation des services répressifs, notamment en ce qui concerne le programme européen de formation des services répressifs, et à rationaliser les capacités dont disposent ces agences aux niveaux régional, de l'UE et international.

## **Drogues**

Le Conseil continuera d'œuvrer à la mise en œuvre intégrale de la stratégie antidrogue de l'UE (2013-2020) et du plan d'action connexe de l'Union européenne en matière de lutte contre la drogue (2013-2020).

Le Conseil a pour objectif de finaliser les travaux sur les propositions de nouvelle législation sur le contrôle des nouvelles substances psychoactives, afin de disposer d'un instrument efficace dans le cadre de la lutte contre cette menace de plus en plus importante. Les préparatifs en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tiendra en 2016 seront intensifiés afin d'assurer la préparation, en temps utile, de la position de l'UE et des États membres dans ce cadre. La coopération opérationnelle en matière de lutte contre la drogue se poursuivra dans le cadre du cycle politique de l'UE et des réflexions seront menées sur la manière dont les actions pertinentes du plan d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la drogue pourraient être alignées sur le cycle politique de l'UE.

## **Lutte contre le terrorisme**

En s'appuyant sur la révision en cours de la stratégie de l'UE en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, ainsi que de son plan d'action connexe, le Conseil continuera à mettre en œuvre ou à soutenir un large éventail de mesures visant à faire face à ce problème. Le nombre croissant de combattants étrangers souligne qu'il est nécessaire de poursuivre le soutien de l'UE aux actions des États membres contre le terrorisme, selon les quatre axes de travail de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme, mais également en optimisant les outils en matière de sécurité des frontières, ainsi qu'en renforçant la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme, dans ses aspects liés à la prévention et à la protection, sera au cœur des trois présidences, en particulier en ce qui concerne les activités terroristes menées par des acteurs solitaires et/ou de toutes petites cellules terroristes qui opèrent de manière imprévue ou imprévisible, notamment en recourant à des méthodes "insidieuses". Dans ce contexte, les trois présidences étudieront la possibilité de développer des méthodes d'analyse commune, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise au sein d'équipes multinationales ad hoc.

Le Conseil sera fermement déterminé à promouvoir la création du système européen des dossiers passagers (PNR). De plus, les mesures visant à favoriser la conclusion rapide d'accords PNR avec les pays tiers demandeurs seront encouragées et développées.

Le Conseil aura pour objectif de finaliser sa décision relative à la mise en œuvre de la clause de solidarité figurant à l'article 222 du TFUE, en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, en accordant une attention particulière à la mise en place de mesures de préparation associées afin d'atténuer les menaces recensées en matière de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

### **Coopération douanière**

Le Conseil s'attachera à continuer de mettre en œuvre les stratégies existantes visant à renforcer la coopération entre les services douaniers des États membres de l'UE, ainsi qu'entre les services douaniers et d'autres services répressifs. Le septième plan d'action visant à mettre en œuvre la stratégie pour la coopération douanière future accordera une attention particulière à la coordination avec le cycle politique de l'UE en matière de grande criminalité organisée. Dans ce contexte, la coordination des opérations conjointes de forces de police et de services douaniers se poursuivra également et la coopération pluridisciplinaire fera l'objet d'une attention particulière.

### **Protection civile**

La nouvelle législation en matière de protection civile, qui a été adoptée en décembre 2013, vise à améliorer l'efficacité des systèmes de prévention, de préparation et de réaction en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union. Les travaux de mise en œuvre de la nouvelle législation se poursuivront, en mettant l'accent sur les capacités européennes de réaction d'urgence et les politiques de prévention et de préparation. En parallèle, les travaux se poursuivront dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, en vue d'approuver et de mettre en œuvre le cadre d'action de Hyogo pour l'après 2015.

La possibilité de mettre en œuvre une coordination et des synergies renforcées entre la protection civile et l'aide humanitaire sera étudiée de manière plus approfondie en vue de promouvoir la coopération en cas de crises humanitaires et de catastrophes, en mettant l'accent sur la totalité du cycle de gestion des catastrophes.

Le Conseil continuera à examiner les moyens d'améliorer la mise en œuvre des plans d'action de l'UE dans le domaine CBRN (sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire) et de l'amélioration de la sécurité des explosifs, en cherchant à renforcer et à exploiter les synergies existantes entre les deux plans d'actions dans le but de réaliser des avancées concrètes et de progresser dans certains domaines clés bien identifiés. Enfin, les trois présidences procéderont au suivi des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen de protection des infrastructures critiques.

## JUSTICE

### **Droits fondamentaux et citoyenneté**

Le Conseil souligne que le principe de la liberté de circulation des citoyens de l'UE constitue l'une des plus grandes réalisations de l'Union européenne, est un élément fondamental de l'adhésion à l'UE européenne et représente une expression de la citoyenneté européenne.

Le Conseil appuiera les efforts de négociation de la Commission en vue de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CEDH). L'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sera examiné par le Groupe "Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes". Les prochaines présidences sont déterminées à conduire rapidement les discussions au Conseil en vue de l'adoption d'une décision autorisant la conclusion de l'accord d'adhésion. Elles agiront de même pour tous les travaux préparatoires à l'adoption de propositions législatives relative aux règles internes de l'UE nécessaires pour accompagner l'adhésion de l'Union à la CEDH.

Les travaux portant sur les propositions de règlement relatif à la protection des données et de directive relative à la protection des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales seront considérés comme prioritaire.

Le Conseil cherchera à parvenir à un accord sur le train de mesures relatif à la protection des données, sur la base des travaux effectués sous les présidences précédentes et conformément aux conclusions du Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013, qui ont confirmé que la question est "essentielle pour l'achèvement du marché unique numérique d'ici 2015". Cette importante réforme vise à renforcer les droits des citoyens et à adapter la surveillance opérée par les États membres sur le traitement des données à caractère personnel, dans le monde, en rapide mutation, de l'économie numérique et du développement technologique, notamment en ce qui concerne l'utilisation de plateformes et de services en ligne.

Assurer la cohérence du cadre relatif à la protection des données à caractère personnel dans les différents domaines politiques du secteur de la justice et des affaires intérieures sera un objectif clé.

Le Conseil suivra aussi l'élaboration du tableau de bord de la justice et procédera à un suivi régulier de la mise en œuvre de l'acquis. Le Conseil encouragera la tenue d'un dialogue régulier entre la Commission et les États membres en ce qui concerne cet exercice.



## **Protection des plus vulnérables**

Après le succès de l'adoption de la directive sur la protection des victimes en 2012, les travaux continueront sur la "feuille de route" comportant d'autres mesures relatives au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales.

Le Conseil s'intéressera aux questions concernant la lutte contre la violence à caractère sexiste et la violence domestique. Si la Commission présente sa proposition de directive sur l'indemnisation des victimes de la criminalité, celle-ci sera examinée.

## **Droits des personnes dans le cadre des procédures pénales**

Le Conseil examinera rapidement les propositions de la Commission liées à la "feuille de route visant à renforcer les droits procéduraux des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales". Les négociations sur les projets de directives sur la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales, la présomption d'innocence et l'aide judiciaire se poursuivront dans l'optique d'une adoption rapide.

Le Conseil évaluera les progrès accomplis dans le domaine de la protection des droits fondamentaux dans le cadre des procédures pénales. Ce travail pourra comprendre une réflexion sur la cohérence et la consolidation des instruments adoptés dans le domaine de la reconnaissance mutuelle, une évaluation du niveau de mise en œuvre par les États membres et un examen d'éventuelles initiatives ultérieures. Le Conseil procédera à cet exercice conformément aux indications des orientations stratégiques futures concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

## **Reconnaissance mutuelle et règles minimales**

Le principe de la reconnaissance mutuelle est la pierre angulaire de la coopération judiciaire. La mise en œuvre de règles minimales sera également poursuivie afin de renforcer la confiance mutuelle entre les autorités judiciaires des États membres et de faciliter la reconnaissance mutuelle, ainsi qu'en matière de définition des infractions pénales et des sanctions dans le cas des formes de criminalité particulièrement graves ayant aussi une dimension transfrontalière.

Étant donné l'impact que la reconnaissance mutuelle a sur le droit national de tous les États membres, les efforts pour appuyer les conclusions du Conseil sur le suivi de la mise en œuvre des instruments de reconnaissance mutuelle seront accrus. La modernisation du site web du RJE pourrait être envisagée dans ce contexte. La possibilité de rendre l'application du mandat d'arrêt européen plus efficace sera également étudiée en tenant compte des constatations présentées par la Commission et le Parlement européen dans leur rapport de 2014.

Conscient de la nécessité d'assurer la sécurité des citoyens européens, le Conseil favorisera la mise en œuvre du cadre relatif au Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS). Il orientera les discussions relatives à la transposition des règles techniques générales dans les systèmes nationaux et dans la version mise à jour du manuel à l'intention des praticiens. Une proposition concernant un registre central pour les ressortissants de pays tiers (Système européen d'information sur les casiers judiciaires concernant les ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet d'une condamnation (ECRIS-TCN)) sera également examinée.

## **Parquet européen et Eurojust**

Le Conseil travaillera à un accord sur un projet de règlement portant création du Parquet européen, ainsi que sur un projet de règlement relatif à Eurojust. Dans ce contexte, le Conseil s'attachera à conclure rapidement les négociations sur une directive relative à la protection des intérêts financiers de l'Union.

## **Droit civil**

Les travaux devraient se concentrer, dans le domaine des entreprises, sur l'adoption de la proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil relatif aux procédures d'insolvabilité. Une attention particulière sera accordée à l'examen du règlement instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, en vue d'en renforcer l'efficacité. De nouveaux progrès devraient être accomplis au niveau de la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente.

Dans un domaine qui intéresse les citoyens européens, des travaux seront menés en vue de finaliser la proposition de règlement simplifiant l'acceptation de certains documents publics dans l'Union européenne et abrogeant les exigences de légalisation liées à ces documents.

Le réexamen du règlement relatif à la signification et à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale fera également l'objet de discussions.

Sur les questions relatives au droit de la famille, une attention particulière sera accordée à la proposition de réexamen du règlement Bruxelles II *bis* concernant le divorce, la séparation de corps et la responsabilité parentale. Les trois présidences s'efforceront de faire avancer les travaux sur un règlement en matière de régimes matrimoniaux et sur les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés.

### **Justice en ligne**

Des efforts seront consentis pour poursuivre les travaux relatifs à la justice en ligne au niveau européen et national, sur la base de la stratégie adoptée pour la période 2014-2018 et du plan d'action qui met en œuvre cette stratégie et sert de guide pratique pour en assurer le suivi.

Les travaux se concentreront sur l'accès aux informations dans le domaine de la justice au moyen du portail européen de la justice, l'accès aux tribunaux et aux procédures extrajudiciaires dans des situations transfrontières, ainsi que sur la communication entre les autorités judiciaires.

### **Corruption**

La coopération avec le GRECO (Groupe d'États contre la corruption) sera renforcée.

Une proposition d'adhésion de l'UE au GRECO devrait être présentée au cours de la période et sera examinée par le Conseil de manière prioritaire.

Le Conseil encouragera la tenue d'un dialogue régulier entre la Commission et le Conseil en ce qui concerne le rapport sur la corruption.

### **Formation judiciaire**

Des actions centrées sur la formation des professionnels de la justice se verront donner une priorité élevée, une attention particulière étant accordée à la mise en place du réseau européen de formation judiciaire.

## **DIMENSION EXTÉRIEURE DE LA JAI**

La dimension extérieure de la justice et des affaires intérieures reste au cœur des efforts de l'Union, par un renforcement de la coopération avec les pays et régions partenaires stratégiques de l'UE dans les domaines de la sécurité, de la justice et des questions migratoires. La région méditerranéenne sera un partenaire essentiel du dialogue mené sur les migrations dans le cadre de l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité. La cohérence des politiques et la coordination institutionnelle et entre agences (Europol, Eurojust, Frontex, Bureau européen d'appui en matière d'asile) resteront primordiales en vue d'exploiter au mieux les compétences de chaque organisme et de réussir à intégrer la dimension extérieure de la JAI au cadre plus large de la politique étrangère de l'Union.

Les progrès des relations entre l'UE et les États-Unis se poursuivront dans tous les domaines. La mobilité transatlantique, la sécurité, la coopération judiciaire et la lutte contre le terrorisme continueront de se fonder sur la déclaration de Washington de 2009 et la possibilité d'évaluer cette déclaration sera examinée.

Le Conseil examinera en priorité les propositions d'accord-cadre UE- États-Unis en matière de protection des données.

Une attention particulière sera accordée à la coopération avec les pays tiers aux fins de répression et de prévention des formes graves de criminalité. Dans ce contexte, une importance toute particulière sera donnée à l'évaluation du fonctionnement des accords existants, ainsi qu'à un examen des conditions d'éventuelles actions à venir dans ce domaine, y compris en ce qui concerne le cadre réglementaire pour l'échange et le traitement des données à caractère personnel, dans le but de concilier un niveau de protection le plus élevé possible avec la nécessité de garantir un processus décisionnel efficace en matière de prévention et de lutte contre les formes graves de criminalité.

La relation entre l'UE et la Russie couvrira les domaines relevant des "espaces communs", en se fondant sur les engagements dans le domaine des droits de l'homme et de l'État de droit et en tenant compte du contexte général des relations entre l'Union et la Russie. La prise en compte de la protection des données devrait être renforcée.

L'accord avec l'Islande et la Norvège, de 2006, en ce qui concerne les procédures de remise devrait être conclu en priorité. De même, l'adhésion de l'UE au protocole à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée concernant les armes à feu devrait être finalisée.

Au cours des 18 prochains mois, les négociations avec la Suisse, la Norvège et l'Islande devraient continuer en matière de signification ou de notification des actes et des preuves.

Dans la perspective de l'adhésion à l'UE, ainsi que de la sécurité intérieure de l'UE, les partenariats avec les pays des Balkans occidentaux se poursuivront.

Les réunions ministérielles et une coopération sur le plan pratique continueront dans le domaine de la JAI avec les pays du Partenariat oriental.

Le renforcement des relations entre les agences de l'UE (Europol, Eurojust, Frontex, CEPOL) et les pays bordant la Méditerranée restera une priorité. De même, le Conseil soutiendra la réforme du secteur de la sécurité dans les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient et investira dans le renforcement de la coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

## EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS

### EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

#### Emploi et développement social

Pour 2014 et 2015, les prévisions économiques confirment les signes témoignant d'une lente reprise économique, encore que limitée, fragile et inégale. Néanmoins, l'héritage de la crise économique et financière continuera de peser pendant longtemps sur la croissance, ce qui se traduira par des taux de chômage élevés, une baisse des revenus des ménages ainsi que par une aggravation de la pauvreté et des inégalités. La hausse du chômage semble s'être stabilisée; toutefois, avec plus de 26,8 millions de demandeurs d'emplois, le chômage représente un frein à la croissance à court terme en raison de la moindre demande qui en résulte. La compétitivité à long terme de l'Europe est menacée parce que de nombreux travailleurs perdent leurs qualifications et que de nombreux jeunes éprouvent des difficultés à pénétrer sur le marché du travail.

En 2013, la proportion des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE a atteint le niveau alarmant de 25 % de la population totale. Le suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale montre que le degré de pauvreté, la pauvreté des travailleurs, l'augmentation de la proportion de ménages sans emploi, le dénuement matériel grave et la proportion d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ainsi que l'exclusion des jeunes figurent parmi les principales tendances à surveiller qui poussent le niveau de vie à la baisse.

Dans l'ensemble, la crise qui a débuté en 2008 a laissé des séquelles: croissance fragile, emplois en nombre insuffisant et de mauvaise qualité, aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il ressort du rapport sur la situation sociale au sein de l'Union européenne et du tableau de bord d'indicateurs en matière sociale et d'emploi que la situation sociale au sein de l'UE ne connaît pas d'amélioration et que dans certains pays, elle tend même à s'aggraver.

## Semestre européen

La stratégie Europe 2020 et le Semestre européen ont mis les grands objectifs en matière d'emploi et de politique sociale au centre des activités de l'UE. Le Conseil EPSCO et ses organes subsidiaires, le comité de l'emploi (EMCO) et le comité de la protection sociale (CPS), jouent un rôle important dans le Semestre européen. Ces deux comités assurent le processus de surveillance multilatérale et mènent l'examen thématique de la mise en œuvre des recommandations par pays et font part au Conseil de leurs avis sur les projets de recommandations par pays élaborés par la Commission.

Le taux élevé de chômage en Europe demeure inquiétant. Les structures de gouvernance de l'UE sont toujours en cours d'amélioration, pour permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des engagements pris en matière de réforme et une analyse plus pointue de la situation en matière d'emploi en Europe, mais il reste de la marge permettant au Conseil EPSCO de participer plus activement au processus du Semestre européen.

Le Conseil EPSCO participera également à l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, en mettant l'accent sur les aspects relatifs à l'emploi et à la politique sociale.

Dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, les politiques en matière d'emploi sont étroitement coordonnées et soumises à des examens par les pairs et à des analyses approfondies. À cet égard, le rôle des services publics de l'emploi fera l'objet d'une attention particulière. Des orientations communes guident les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques de l'emploi.

Les lignes directrices pour l'emploi, qui ont fait l'objet d'une décision en 2010 et qui s'adressent à l'ensemble des États membres, sont en principe valables jusqu'en 2014. En 2015, il est prévu que la Commission présente une nouvelle proposition (pour l'après-2014) dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

Les travaux se poursuivront également sur la dimension sociale de l'UEM. Les trois présidences se concentreront sur le suivi de la communication de la Commission sur ce sujet; le tableau de bord d'indicateurs en matière sociale et d'emploi sera encore affiné, et il sera intégré de façon appropriée dans le cadre et les instruments existants (relevé des résultats en matière d'emploi et mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale).

## **Questions relatives au marché de l'emploi et du travail**

Les trois présidences continueront de mettre l'accent sur la mobilité, le dialogue social, la création d'emplois de qualité, la réforme structurelle des marchés du travail et l'investissement dans le capital humain, suivant les instructions du Conseil européen.

Compte tenu de la gravité de la situation actuelle sur le marché du travail, les trois présidences veilleront en particulier à donner une impulsion aux initiatives en cours visant à améliorer l'emploi des jeunes, notamment par l'intermédiaire de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que des fonds mobilisés par le FSE, et à assurer le suivi de ces initiatives.

La crise a affecté toutes les couches de la société, mais certains groupes vulnérables méritent une attention particulière si l'on veut s'assurer que les marchés du travail demeurent ouverts à tous. Une attention supplémentaire doit être accordée aux problèmes rencontrés par des groupes vulnérables, essentiellement les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés et les chômeurs de longue durée. Il faut procéder selon une approche intégrée afin d'assurer qu'ils sont durablement inclus dans le marché du travail, ce qui est une condition pour libérer le potentiel de croissance inexploité.

### **Dimension sociale**

En ce qui concerne la dimension sociale de l'UEM, les trois présidences se concentreront sur le suivi de la communication de la Commission sur ce sujet et sur l'examen plus en détail du tableau de bord en matière sociale et d'emploi, en tenant compte également du processus d'examen de la stratégie Europe 2020.

Les trois présidences mettront davantage l'accent sur le renforcement du dialogue social au niveau des États membres et à l'échelon de l'UE: il s'agit d'un volet fondamental du modèle social européen et un élément nécessaire de la compétitivité de l'ensemble des économies de l'UE.



## **Questions liées à la politique sociale**

Dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociales, les trois présidences continueront d'assurer le suivi nécessaire des initiatives présentées par la Commission en février 2013, et notamment le paquet "Investissement social".

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, les trois présidences porteront la plus grande attention à l'ensemble d'indicateurs en matière de pauvreté et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès accomplis par les États membres, et elles apporteront leur soutien aux initiatives de la Commission visant à prévenir le sans-abrisme et à y remédier.

Une attention sera également portée au suivi de la protection sociale et à l'élaboration des politiques de protection sociale, au financement et à l'efficacité de la protection sociale ainsi qu'à la question des soins de longue durée dans l'UE et à l'adéquation des pensions.

Sur la base des travaux préparatoires du CPS, les trois présidences élaboreront un ensemble de principes directeurs dans le domaine de la gouvernance sociale, en faisant fond sur le dispositif renforcé en matière de gouvernance économique, afin de mieux concilier des objectifs stratégiques différents mais également importants.

## **Législation du travail**

Les trois présidences poursuivront les discussions, autant que nécessaire, sur les propositions de la Commission dont l'examen n'est pas achevé. En particulier, elles poursuivront les travaux dans le domaine de la mobilité, y compris tous ses effets, faisant ainsi suite au paquet "mobilité des travailleurs" présenté par la Commission. Par ailleurs, sur la base des progrès accomplis sous la présidence grecque, les trois présidences mettront tout en œuvre pour progresser sur la proposition de règlement relatif à EURES présentée par la Commission et visant à réformer et à moderniser le réseau EURES actuel.

Le programme de travail des trois présidences couvrira également d'autres initiatives attendues en 2014, par exemple une proposition concernant la révision des règlements (CE) n° 883/2004 et (CE) n° 987/2009 relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Les discussions progresseront également sur une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à une plateforme contre le travail non déclaré et une proposition de décision du Conseil mettant en œuvre l'accord-cadre européen sur le temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure conclu par les partenaires sociaux.

Les trois présidences se pencheront également sur toute modification éventuelle des directives relatives à l'information et à la consultation des travailleurs ainsi que sur la proposition de directive relative aux gens de mer.

### **Santé et sécurité au travail**

Les trois présidences s'attacheront à définir des stratégies communes permettant d'améliorer la sécurité au travail, de réduire le nombre d'accidents du travail et de mettre en œuvre des solutions partagées au niveau européen. Dans ce contexte, les travaux se poursuivront sur la nouvelle stratégie de l'UE pour la santé et la sécurité au travail pour la période allant jusqu'en 2020.

Le Conseil pourrait poursuivre ses travaux sur la proposition de la Commission visant à modifier la directive concernant des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail ("congé de maternité").

### **Égalité entre les femmes et les hommes**

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union européenne. Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes présente également de nombreux avantages du point de vue économique, notamment dans le contexte de la crise économique actuelle, ainsi que du point de vue démographique. Les trois présidences s'efforceront de veiller à ce que le Conseil respecte ses engagements, énoncés dans le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2020), et elles tiendront compte du cadre de la stratégie de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (pour la période 2010-2015).

Dans le contexte de la stratégie Europe 2020, les trois présidences continueront d'œuvrer en faveur de l'activation du marché du travail pour les femmes, conformément à l'objectif visant à atteindre un taux d'emploi de 75% pour les femmes et les hommes. Plusieurs questions spécifiques qui présentent un intérêt sous l'angle de l'emploi sont notamment l'écart des pensions de retraite, les stéréotypes sexistes, les femmes et la technologie et le rôle des femmes dans le processus décisionnel. Un autre thème capital qui sera traité est la nécessité de lutter contre la violence à caractère sexiste.

Les travaux se poursuivront sur la proposition de directive visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration présentée par la Commission.

Les trois présidences s'attacheront à intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines d'action ainsi que dans l'action extérieure. Une coordination au niveau de l'UE sera assurée au sein de la commission de la condition de la femme des Nations unies en 2015, et un examen des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Beijing, vingt ans après son adoption, sera entrepris.

### **Lutte contre la discrimination**

Les trois présidences poursuivront les travaux sur la proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle. La promotion de l'inclusion sociale et économique des personnes handicapées et des groupes marginalisés, y compris les Roms, se poursuivra dans le respect des engagements et des compétences du Conseil.

### **Dimension externe des politiques sociales et en matière d'emploi de l'UE**

La crise mondiale a eu d'importantes répercussions défavorables sur la cohésion sociale. À mesure que les conséquences sociales de la crise se sont étendues, les efforts internationaux pour y faire face se sont intensifiés. Les présidences antérieures ont participé de plus en plus intensivement aux travaux des enceintes internationales, représentant l'UE aux côtés de la Commission et veillant à faire en sorte que les États membres adoptent une approche coordonnée et cohérente. Sur la base des orientations définies par le Conseil, les trois présidences apporteront leur soutien, selon qu'il conviendra et avec l'appui de la Commission, aux mesures à prendre, par exemple, dans le cadre de l'Organisation internationale du travail, du processus du G20, du partenariat euroméditerranéen et du processus de l'ASEM.

## SANTÉ ET CONSOMMATEURS

### Santé publique

Dans le domaine de la santé publique, les trois présidences encourageront les actions visant à améliorer la santé des citoyens de l'UE, dans le droit fil de la Stratégie européenne en matière de santé et des indications émanant de l'Organisation mondiale de la santé, et en faisant appel aux mesures prévues dans le troisième programme d'action de l'UE dans le domaine de la santé (2014-2020), et ce compte tenu de la situation économique actuelle.

Les trois présidences considèrent essentiel de faire en sorte que la question de la santé soit correctement prise en compte dans le processus du Semestre européen. Elles préconiseront que le processus de réflexion sur les maladies chroniques et sur les systèmes de santé modernes, capables de s'adapter aux besoins et durables fasse l'objet d'un suivi approprié, en particulier pour ce qui est de l'importance de garantir la pérennité des systèmes de santé et leur accessibilité et de faire en sorte que tous les citoyens bénéficient sur un pied d'égalité de soins de qualité sûrs et de haute qualité, notamment en se penchant sur l'amélioration des soins de santé primaires et leurs liens avec le système hospitalier.

Dans tous les domaines d'action, les trois présidences insisteront pour que soient déterminées et adoptées des approches innovantes, y compris les analyses coûts-bénéfices, susceptibles d'avoir des répercussions favorables sur la santé des citoyens et sur l'économie et elles soutiendront l'action à cet égard. Les trois présidences évalueront, en étroite coopération avec la Commission, les résultats obtenus sous l'effet de la mise en œuvre de la directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

Elles mettront en œuvre leur programme dans le domaine de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et des soins de santé, en tenant compte des questions organisationnelles et en mettant davantage l'accent sur les groupes vulnérables. Elles donneront la priorité à la prévention individuelle et collective, en attachant une importance particulière à la prévention primaire et secondaire des maladies chroniques non transmissibles, compte tenu de leur incidence et de leur coût élevé sur le plan humain et socioéconomique ainsi qu'en termes de santé. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée à la promotion d'un mode de vie sain, en veillant à encourager l'activité physique et une alimentation saine.

Toute l'attention voulue sera également consacrée au renforcement de la coopération au niveau de l'UE sur les menaces transfrontalières graves pour la santé (notamment dans le cadre de l'apparition ou de la résurgence de maladies transmissibles), notamment par la mise en œuvre correcte de la législation dans toute l'UE.

## **Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux**

Dans le but de combler les lacunes dans la législation existante de l'UE relative aux dispositifs médicaux, d'améliorer encore la sécurité des patients et de favoriser l'innovation et la compétitivité du secteur européen des dispositifs médicaux en assurant un accès rapide et d'un bon rapport coût-efficacité aux marchés pour les dispositifs médicaux innovants, les trois présidences donneront la priorité aux travaux sur l'ensemble de deux propositions de règlements relatifs aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro afin d'en assurer l'adoption et l'entrée en vigueur en temps voulu.

En ce qui concerne la révision annoncée du règlement relatif aux médicaments de thérapie innovante, de la directive relative au don des tissus et cellules humains et de la directive relative à la collecte et à la distribution du sang humain et des composants sanguins, les trois présidences s'attacheront à faire progresser rapidement les travaux sur chacune des propositions lorsque la Commission les aura présentées.

La Commission travaille actuellement au réexamen de la directive relative aux médicaments vétérinaires, laquelle appellera un examen horizontal au Conseil en vue d'éviter des divergences inutiles avec le cadre législatif applicables aux médicaments à usage humain. Les trois présidences se pencheront sur cette proposition lorsqu'elle aura été adoptée par la Commission.

Les trois présidences pourraient également étudier l'opportunité et la manière de faire progresser l'examen en cours de la directive concernant la transparence des mesures régissant la fixation des prix des médicaments à usage humain et leur inclusion dans le champ d'application des systèmes d'assurance-maladie.

## **Denrées alimentaires**

La protection de la santé des citoyens exige qu'une attention de tous les instants soit portée à la sécurité des denrées alimentaires qu'ils consomment au quotidien. Aussi les trois présidences donneront-elle la priorité à l'élaboration du cadre législatif et stratégique nécessaire pour continuer d'assurer la sécurité des denrées alimentaires au bénéfice de tous les citoyens, y compris la prévention de la fraude alimentaire.

Il importera de mettre en œuvre correctement deux actes juridiques non négligeables, à savoir le règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ("étiquetage des denrées alimentaires") et le règlement concernant les denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge, les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales et les substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids ("denrées alimentaires à des fins particulières"), parce qu'ils créeront un cadre renforçant l'information, la transparence et la sécurité déjà élevée des denrées alimentaires au bénéfice des citoyens de l'Union.

## **COMPÉTITIVITÉ (MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, RECHERCHE ET ESPACE)**

### **Compétitivité**

L'économie européenne se redresse après plusieurs années de croissance très limitée, voire négative. Afin de pérenniser et de renforcer le redressement, les trois présidences inscriront les politiques européennes en matière de croissance et de compétitivité au premier rang de leurs priorités.

Dans ce contexte, le Conseil prendra des mesures déterminantes pour renforcer la croissance dans le cadre des politiques relatives au marché unique, à la compétitivité industrielle, à la recherche et à l'innovation et à l'espace. Nombre d'initiatives s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020, le Semestre européen et, en particulier, le Pacte pour la croissance et l'emploi.

Les trois présidences ne ménageront pas leurs efforts pour veiller à ce que le Conseil contribue efficacement à la réalisation des objectifs qui sous-tendent ces initiatives, en obtenant, en temps opportun, des résultats concrets dans le cadre du programme de l'UE pour la croissance. Elles accorderont une attention particulière aux domaines d'action qui ont une incidence plus marquée à court et à moyen terme sur la compétitivité de l'UE, qui permettent davantage de synergies et qui renforcent la position des entreprises de l'UE dans la chaîne de valeur mondiale. Il est possible d'y parvenir en intégrant ces objectifs au programme général pour le marché intérieur, en s'appuyant sur une politique intégrée en faveur du marché unique et en favorisant trois facteurs de croissance majeurs: la compétitivité industrielle, l'accès au financement et les politiques en matière de commerce et d'exportation.

## Marché unique

Les trois présidences entameront leur mandat au début de la nouvelle législature. Elles auront ainsi la possibilité d'engager un nouveau cycle "stratégique" axé sur l'achèvement d'un marché unique sans frontières, qui doit permettre aux consommateurs et aux entreprises d'acheter et de vendre des biens et des services partout dans l'UE aussi facilement que sur leur marché national, quelle que soit leur nationalité et leur lieu d'établissement. L'objectif des trois présidences consistera à consolider sur les résultats obtenus sous l'effet de la mise en œuvre des Actes pour le marché unique I et II, et à s'attacher à combler les lacunes restantes et à améliorer la cohérence du cadre juridique, afin de renforcer la confiance et la sécurité juridique des consommateurs et des entreprises. Pour atteindre ces objectifs, les trois présidences encourageront le recours à tous les instruments réglementaires et non réglementaires utiles, y compris l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle, selon qu'il conviendra. La recherche de solutions aux problèmes pratiques que les consommateurs et les entreprises rencontrent quotidiennement sur le marché unique sera au cœur de l'action des trois présidences. À cet égard, les prochains rapports sur le principe de reconnaissance mutuelle et sur l'état d'avancement du marché unique des services, qui seront publiés par la Commission à la mi-2015, devraient fournir une bonne base concrète et des orientations utiles pour déterminer les mesures à prendre.

Les trois présidences s'appuieront aussi sur l'examen par les pairs au titre de la directive relative aux services et prendront de nouvelles mesures pour éliminer les exigences discriminatoires, injustifiées ou disproportionnées appliquées aux prestataires et aux destinataires de services (consommateurs et entreprises), pour faciliter l'accès aux professions réglementées, sur la base de l'examen par les pairs prévu par la directive révisée sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, et pour mettre en œuvre totalement les actions prévues par le plan d'action pour le commerce de détail. En outre, les trois présidences envisageront prioritairement un éventuel examen de la directive actuelle relative à la publicité trompeuse entre entreprises.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la gouvernance et au fonctionnement pratique des règles existantes du marché unique, y compris par l'intermédiaire du rapport annuel sur l'intégration du marché intérieur.

Enfin, le rythme croissant de l'intégration des marchés mondiaux et la poursuite de l'ouverture du marché unique comptent parmi les changements les plus importants depuis la création du marché unique. Les trois présidences s'efforceront d'intégrer davantage la dimension externe du marché unique dans les politiques de l'UE et de contribuer à promouvoir les réglementations et les normes communes de l'UE au niveau international.

À long terme, le programme des trois présidences privilégiera une réflexion sur les nouveaux défis qui apparaissent concernant le marché unique, en vue de renforcer la compétitivité de l'UE. Cette réflexion viendra alimenter un nouveau programme destiné à faire franchir un nouveau cap au marché intérieur, notamment en donnant la priorité aux domaines d'action qui ont un effet plus marqué à court et à moyen terme sur la compétitivité de l'UE, une attention particulière étant portée aux PME, et qui sont susceptibles de renforcer la position des entreprises de l'UE dans la chaîne de valeur mondiale. On peut y parvenir, comme déjà expliqué dans la section relative à la compétitivité, en misant davantage sur la compétitivité industrielle, l'accès au financement et les politiques en matière de commerce et d'exportation.

### **Droit des sociétés**

Les trois présidences entendent également travailler sur des initiatives en faveur du financement à long terme, telles que les propositions relatives à la société unipersonnelle et aux droits des actionnaires présentées par la Commission dans le cadre du processus consistant à "Repenser le droit européen des sociétés", avec pour objectif général de poursuivre la simplification et la modernisation du droit des sociétés actuellement en vigueur et d'améliorer le gouvernement d'entreprise.

### **Élaboration d'une meilleure réglementation**

L'élaboration d'une meilleure réglementation (une réglementation "intelligente") constituera une priorité permanente pour les trois présidences, qui s'efforceront de s'orienter vers une législation de meilleure qualité, fondée sur des éléments concrets, ainsi que vers plus d'efficacité et un allègement des procédures conduisant à l'élaboration des politiques. Les trois présidences poursuivront les efforts pour faire en sorte que la législation de l'UE soit bien adaptée, en utilisant efficacement les outils de réglementation intelligente (réduction des charges superflues, analyses d'impact, évaluation et consultation des parties prenantes), notamment en ce qui concerne les PME et les micro-entreprises. On veillera en particulier à réaliser des progrès dans le cadre du programme REFIT de la Commission et à supprimer concrètement les charges superflues.



## **Harmonisation technique**

Dans le domaine de l'harmonisation des spécifications techniques applicables aux véhicules à moteur, le Conseil cherchera à mener à leur terme les travaux sur le règlement relatif à l'eCall, qui devrait entraîner une réduction appréciable du nombre de tués sur les routes européennes. Les trois présidences entameront également les travaux sur la proposition qui sera présentée en vue de revoir la directive-cadre relative à la réception des véhicules à moteur et de leurs composants. En outre, les trois présidences reprendront l'examen de la proposition visant à simplifier le transfert des véhicules à moteur immatriculés dans un autre État membre dès que l'analyse complémentaire attendue aura été présentée.

Elles travailleront en outre sur les propositions relatives aux installations à câbles, aux appareils à gaz et aux équipements de protection personnelle qui ont été adoptées récemment.

## **Consommateurs**

Les trois présidences encourageront la mise en œuvre de l'agenda du consommateur 2012-2014 afin de maximiser les avantages du marché unique pour les consommateurs. Ces travaux devraient en fin de compte permettre aux consommateurs d'effectuer des achats partout dans l'UE aussi facilement que dans leur pays d'origine, tout en bénéficiant d'un niveau de protection élevé fondé sur des règles communes claires et cohérentes.

Les trois présidences chercheront à parvenir à un accord sur le train de mesures en faveur de la sécurité des produits et de la surveillance du marché, qui vise à améliorer le fonctionnement du marché unique en simplifiant, en uniformisant et en rendant plus efficaces les règles de sécurité applicables aux produits non alimentaires, en rationalisant les procédures de surveillance du marché et en renforçant l'efficacité de la coordination et de la coopération entre les autorités de surveillance du marché. Elles s'efforceront de trouver un accord sur la proposition de directive relative aux voyages à forfait. Par ailleurs, les trois présidences attendent avec intérêt d'éventuelles nouvelles initiatives de la Commission, entre autres concernant la révision du règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs.

## **Propriété intellectuelle**

Les trois présidences poursuivront les efforts menés pour renforcer l'acquis en matière de propriété intellectuelle dans le but de parvenir à un niveau élevé de protection tout en privilégiant le bon fonctionnement du marché unique.

Dans le domaine des droits d'auteurs et des droits voisins, à la suite de l'adoption des directives relatives respectivement aux œuvres orphelines et à la gestion collective des droits, les trois présidences examineront les propositions législatives que pourrait présenter la Commission sur la base des résultats de l'examen du cadre de l'UE en matière de droits d'auteurs, qui pourrait déboucher sur une éventuelle révision de certains aspects de l'acquis en matière de droits d'auteurs à l'ère numérique.

Dans le domaine des marques, les travaux seront axés sur l'adoption du dispositif législatif sur les marques, qui vise à rationaliser et à moderniser tant le règlement sur la marque communautaire que la directive rapprochant les législations des États membres sur les marques, en vue de rendre le système européen de la marque plus efficace et plus cohérent, tout en reconnaissant la nécessité d'assurer une coexistence harmonieuse et une coopération renforcée entre l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur et les offices nationaux des marques. L'objectif consiste à parvenir à un accord sur le dispositif sur les marques et d'ouvrir la voie à son adoption rapide.

Dans le domaine des secrets de fabrication, les travaux auront pour but principal de proposer aux entreprises un cadre législatif harmonisé jugé nécessaire pour dynamiser la coopération technologique et l'échange de savoir-faire par-delà les frontières nationales. Les trois présidences veulent parvenir rapidement à un accord sur ce dossier.

## **Union douanière**

Les trois présidences poursuivront et mèneront à bien les travaux pour adopter en temps voulu la proposition de directive relative à un cadre juridique de l'Union régissant les infractions douanières et les sanctions qui y sont applicables ainsi que la proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 515/97 du 13 mars 1997 relatif à l'assistance mutuelle entre les autorités administratives des États membres et à la collaboration entre celles-ci et la Commission en vue d'assurer la bonne application des réglementations douanière et agricole.

En outre, les trois présidences se pencheront sur toute nouvelle proposition de la Commission dans le domaine de la politique douanière, et notamment les propositions en suspens relatives respectivement à un règlement modifiant le règlement de base (UE) n° 7/2010 du Conseil du portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels et à un règlement du Conseil modifiant le règlement de base (UE) n° 1344/2011 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels, agricoles et de la pêche. Il en va de même en ce qui concerne une éventuelle proposition de décision relative à un système de douane électronique et la modification du règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun et du règlement (CE) n° 1147/2002 du Conseil concernant les certificats d'aptitude au vol.

Au niveau international, les trois présidences s'attacheront à la révision des appendices de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes et se pencheront sur l'accord UE-Nouvelle-Zélande relatif à la coopération et à l'assistance administrative mutuelle en matière douanière et sur la reconnaissance mutuelle par l'UE et le Canada des programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés, ainsi que sur le suivi de la communication de la Commission sur l'état de l'union douanière et en particulier la réforme de la gouvernance, par l'intermédiaire de conclusions du Conseil relatives à la simplification du processus d'élaboration des politiques, notamment par la réorganisation des différents groupes dans le cadre du comité du code de douanes et au moyen du programme Douane 2020.

Compte tenu du droit d'objection dont il dispose dans le cadre du processus d'élaboration et d'adoption des actes délégués au titre du code des douanes de l'Union, le Conseil continuera de suivre la mise en œuvre juridique du code.

Le Conseil suivra la mise en œuvre du plan d'action des douanes de l'UE destiné à lutter contre les violations des DPI, et ce notamment par l'intermédiaire des rapports de synthèse annuels transmis et présentés par les services de la Commission.

Enfin, les trois présidences coordonneront la position de l'UE sur les points figurant à l'ordre du jour de l'OMD, de l'ASEM, de la Commission mixte pour la coopération douanière et autres enceintes internationales. Il s'emploiera à faire étendre la convention relative à un régime de transit commun et la convention sur la simplification des formalités dans les échanges de marchandises à la Serbie et à l'ancienne République yougoslave de Macédoine d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## Politique industrielle

La crise a mis en évidence l'importance de l'économie réelle et de secteurs secondaires et tertiaires forts. L'industrie européenne, et notamment les PME qui constituent l'épine dorsale de l'économie européenne, constitue le principal moteur de la croissance, de la production, de la création d'emplois, de l'innovation et des exportations. La politique industrielle jouera un rôle important pour ce qui est renforcer la compétitivité européenne, en s'appuyant sur les atouts recensés, et de fortifier la compétitivité de l'industrie européenne.

Les trois présidences s'emploieront à renforcer la gouvernance de la politique industrielle européenne, afin d'intégrer systématiquement l'impératif de compétitivité dans tous les domaines d'action.

Le renforcement de la compétitivité industrielle sera au cœur de l'action des trois présidences; elles veilleront notamment à intégrer davantage le marché unique, à développer la coopération industrielle et à améliorer l'environnement global des entreprises européennes. Elles s'appuieront à cet effet sur les instruments de l'UE tels que le Programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME) et le Programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020".

Les trois présidences travailleront à la mise au point d'une politique industrielle proactive, ambitieuse et intégrée en Europe, avec pour objectif de répondre aux besoins liés à l'évolution de la situation économique et d'adopter une approche coordonnée renforcée en matière de compétitivité industrielle, dans l'ensemble des politiques concernées de l'UE. À cet égard, les trois présidences suivront une approche transversale consistant à mener un ensemble cohérent de politiques (en matière d'innovation, d'énergie, d'efficacité énergétique industrielle, de marché unique, de concurrence, d'accès au financement, de commerce et d'exportation, etc.) afin d'améliorer l'environnement des entreprises aussi bien au niveau de l'UE qu'à l'échelon mondial, en garantissant qu'une attention de tous les instants soit portée aux principaux facteurs de croissance de la productivité tels que les technologies clés génériques et les technologies révolutionnaires. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action pour la politique industrielle et des actions phares en matière industrielle seront évalués et la mise en œuvre des plans d'action sectoriels spécifiques (par exemple dans le secteur de l'acier) fera l'objet d'un suivi soutenu.

Il faudra notamment à cet effet mettre en œuvre d'importants instruments de financement et de soutien de l'UE tels que le Programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME) et le Programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020".

## **Petites et moyennes entreprises**

Les PME jouent un rôle important en Europe où elles constituent un levier de croissance et de création d'emplois. Par conséquent, les trois présidences auront à cœur de répondre en particulier à leurs besoins en appliquant systématiquement le principe "Think Small First" (priorité aux PME).

En ce qui concerne le cadre général dans lequel s'inscrivent les PME, l'initiative relative aux PME ("Small Business Act") s'est révélée être un moyen efficace aux fins des politiques à mener dans les États membres. À cet égard, l'examen en cours de l'initiative relative aux PME figurera au premier rang des priorités, et les trois présidences continueront également à suivre, en coopération étroite avec le réseau de représentants des PME, l'exécution des actions en cours visant à simplifier les activités des PME en réduisant la charge administrative et en améliorant leur accès au marché unique et aux marchés internationaux.

L'accès au financement demeure l'un des principaux problèmes qu'ont rencontrés les PME ces dernières années et auxquels elles sont toujours confrontées. Les sources de financement auxquelles les PME ont typiquement accès sont en nombre limité, ce qui les rend plus vulnérables aux conditions changeantes sur les marchés du crédit. Les instruments de l'UE tels que COSME et Horizon 2020 contribueront ensemble à faciliter et à améliorer l'accès des PME au financement, mais il est nécessaire de définir des stratégies plus larges pour élargir leur accès au financement et aux marchés de capitaux.

Enfin, une attention particulière doit être portée au renforcement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en activité et potentiels. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de prendre de nouvelles mesures pour faire mieux correspondre les compétences des travailleurs et les besoins des PME.

## Recherche et innovation

Les trois présidences soulignent l'importance déterminante que revêtent la recherche et l'innovation pour la compétitivité, l'emploi et le progrès social en Europe en tant que nouveaux moteurs de croissance dans le cadre de la stratégie Europe 2020, de l'initiative phare "Union de l'innovation" et de l'espace européen de la recherche. Afin d'en maximiser la contribution et pour pouvoir contribuer concrètement à la stratégie Europe 2020, la recherche et l'innovation doivent s'appuyer sur des réseaux sans frontières permettant de tirer pleinement parti du potentiel des systèmes nationaux de recherche et d'innovation. À cet égard, les trois présidences entendent promouvoir les liens entre la recherche, l'innovation et la croissance (en termes de compétitivité et d'emploi), et explorer toutes les mesures possibles de nature à dynamiser l'investissement dans ces secteurs stratégiques. Par conséquent, les trois présidences privilégieront la consolidation de l'espace européen de la recherche, dont l'importance est jugée primordiale pour assurer la libre circulation des chercheurs et des connaissances scientifiques, en mettant l'accent sur les aspects liés à la mise en œuvre et sur la valeur ajoutée de l'UE ainsi que sur une meilleure concordance entre les politiques nationales en matière de recherche et d'innovation, sur l'utilisation efficace des fonds structurels et d'investissement de l'UE et l'intégration des infrastructures de recherche. Par ailleurs, il a été jugé absolument prioritaire de permettre aux jeunes chercheurs de prendre en main leur carrière en leur assurant une couverture sociale appropriée et des perspectives attrayantes (y compris dans l'industrie) et de renforcer leur esprit d'entreprise afin d'asseoir l'importance stratégique de l'investissement dans les ressources humaines.

Les trois présidences saluent les efforts qui ont été accomplis par la Commission afin de promouvoir et de contribuer à l'élaboration, au niveau européen, d'un système de surveillance basé sur des éléments concrets, destiné à évaluer les progrès réalisés vers la création de l'Espace européen de la recherche et de l'Union de l'innovation.

Convaincues que la concrétisation des projets prévus par la feuille de route ESFRI concourra pour beaucoup à faire en sorte que l'Europe soit mieux équipée pour générer des idées nouvelles, ce qui contribuera également à combler les lacunes en matière d'innovation et à créer des emplois, les trois présidences s'attaqueront aux questions telles que la mise en œuvre de ladite feuille de route et le développement du Consortium pour une infrastructure européenne de recherche, et ce d'une manière compatible avec des stratégie de spécialisation intelligente et des politiques régionales et macrorégionales. En outre, la promotion de la stratégie numérique de l'UE et le développement d'infrastructures en ligne (y compris les infrastructures de données) qui répondent aux besoins de l'ensemble des communautés de chercheurs et des secteurs de recherche constituent des facteurs de développement économique essentiels.

Les trois présidences feront mieux connaître l'objectif spécifique "La science avec et pour la société", afin d'accentuer l'inclusion économique et sociale et la compétitivité favorisées par la recherche et l'innovation dans la perspective de répondre aux grands défis sociétaux tels que le changement climatique, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, la bioéconomie, la santé et le vieillissement, grâce notamment à l'innovation sociale, à la science ouverte et à l'innovation technologique tirée par la société. Dans ce contexte, les premières discussions sur le livre vert que présentera prochainement la Commission sur la science au-delà de l'horizon 2020 pourraient s'avérer déterminantes pour parvenir à mieux comprendre la portée et l'importance des défis mondiaux et à définir les priorités en la matière.

Afin de s'inscrire avec dynamisme dans la continuité des travaux entrepris précédemment par le Conseil, les trois présidences entendent faire avancer les dossiers relatifs à la recherche scientifique et technologique dans des régions spécifiques, notamment la Méditerranée et la Baltique, en s'appuyant en particulier sur les programmes communs de recherche engagés par plusieurs États membres.

Les trois présidences faciliteront les travaux liés à l'évaluation finale du septième programme-cadre. Elles analyseront en détail les résultats de la première phase du programme-cadre Horizon 2020 et assureront un suivi attentif à cet égard, pour faire en sorte que le potentiel du programme soit pleinement exploité sous l'angle du développement scientifique, industriel et social de l'Union européenne, y compris pour ce qui est des synergies appropriées avec les fonds structurels et d'investissement européens.

## **Espace**

Les discussions relatives à l'évolution des relations futures entre l'Union et l'Agence spatiale européenne (ASE) ont été entamées au début de 2012. Les trois présidences feront avancer ce processus afin de permettre au Conseil de définir des orientations sur les différentes formules envisageables pour l'après-2015, y compris la modification de l'accord-cadre actuel entre l'UE et l'ASE et la mise à profit de l'expertise de l'ASE dans le cadre d'un partenariat renforcé. C'est pourquoi il est intéressant de mener un débat plus étendu sur la définition future d'une stratégie intégrée et globale de l'UE en matière d'espace qui ferait converger les efforts des différents États membres et les instruments de l'UE.

Les données fournies par satellites à haute résolution (HRSD) et les applications basées sur les HRSD sont devenues un outil incontournable de suivi en matière d'environnement, de planification urbaine, d'agriculture, de gestion des ressources naturelles et de gestion des catastrophes et des situations d'urgence, mais elles sont également importantes dans les domaines de la sécurité et de la défense. Toutefois, les modalités de production et de diffusion des HRSD par les opérateurs commerciaux sont soumises à plusieurs réglementations différentes au sein de l'UE. Les trois présidences suivront attentivement l'avancement des travaux en vue de l'adoption de la proposition qui sera présentée prochainement concernant une directive relative au recensement et à la diffusion à des fins commerciales de HRSD en matière d'observation de la terre, le but étant d'assurer un débat utile entre les États membres et les parties prenantes afin de créer un accès plus fiable aux HRSD et d'assurer un niveau suffisant d'information sur l'accessibilité des HRSD pour les entreprises dans la chaîne de valeur des HRSD et les entreprises clientes.

Les programmes phares Galileo et Copernicus de l'UE sont opérationnels depuis peu et il faut poursuivre les travaux nécessaires en vue de leur mise en œuvre et exploitation totales. Il convient de veiller notamment à ce que ces programmes bénéficient autant que possible aux politiques de l'Union et aux citoyens. Un débat sur cette question pourrait être entamé et amplifié dans le courant du mandat des trois présidences.

Une capacité de surveillance spatiale et de localisation des objets (SST) devrait être créée au niveau européen afin de développer et d'exploiter les moyens civils et militaires européens et nationaux existants, dans le but de remédier au problème des débris spatiaux qui commencent à menacer gravement la sécurité, la sûreté et la pérennité des activités spatiales.

Reconnaissant qu'une telle capacité est par nature à double usage, les trois présidences travailleront en étroite coordination avec la Commission européenne afin d'encourager et de faciliter la participation du plus grand nombre possible d'États membres au cadre d'appui à la SST, sous réserve du respect des critères de participation.



## **Tourisme**

Le tourisme revêt une importance croissante pour le développement et la croissance économiques en Europe, de sorte que les trois présidences sont déterminées à contribuer à maintenir l'Europe au rang de première destination touristique du monde, à encourager l'échange de bonnes pratiques entre États membres et à renforcer la visibilité de la marque Europe sur les marchés des destinations lointaines.

Une attention particulière sera portée à la promotion d'actions contribuant à mieux intégrer le tourisme dans un large éventail de politiques de l'UE, et à favoriser un tourisme durable et responsable et des services de haute qualité, lesquels constituent un net avantage concurrentiel pour les entreprises, notamment les PME, ainsi que le tourisme côtier et maritime.

En outre, les trois présidences encourageront les initiatives visant à faciliter l'entrée dans l'UE des touristes originaires de pays tiers par la simplification des procédures existantes de délivrance des visas. À cet égard, les trois présidences accorderont l'attention voulue aux éventuelles propositions de la Commission.

## TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE (TTE)

### Questions transversales

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, les trois présidences feront en sorte que le Conseil continue de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie ainsi qu'au respect des délais fixés par le Conseil européen pour l'achèvement du marché intérieur de l'énergie et du marché unique numérique. L'objectif général est de réaliser l'interconnexion de toute l'Europe par-delà les frontières et les réseaux et de mobiliser également le secteur privé afin qu'il participe à ce processus de renforcement progressif, ce qui nécessite la mise au point de nouvelles formes de partenariats public-privé, y compris aussi d'instruments financiers innovants pour la réalisation des infrastructures paneuropéennes. Pour ce faire, les trois présidences s'efforceront de s'appuyer sur des synergies entre les trois secteurs TTE pour faire progresser le déploiement des infrastructures, notamment à travers le lancement de la mise en œuvre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des couloirs du RTE-T, du RTE-E et du RTE-Télécoms et de la mise en place prochaine de l'infrastructure européenne pour les carburants de substitution, ainsi que pour renforcer la sécurité des infrastructures critiques. Il convient également d'exploiter pleinement l'apport transsectoriel de Galileo aux infrastructures européennes, en promouvant le déploiement de ses premiers services qui seront disponibles dès 2014/2015.

Les trois présidences s'efforceront également d'améliorer la définition et le suivi de politiques fondées sur des données probantes dans le secteur TTE en recourant à l'"indicateur de réalisation" proposé par la Commission dans le domaine de l'innovation et de la recherche. Ce nouvel instrument sera utilisé afin d'assurer le suivi systématique de la capacité de créer de la croissance et de l'innovation dans le secteur TTE, le but étant d'établir un comparatif avec d'autres secteurs promoteurs de croissance et d'emploi.

## **TRANSPORTS**

Les politiques de l'UE dans le domaine des transports visent à promouvoir une mobilité qui soit efficace, sûre, sécurisée et respectueuse de l'environnement, ainsi qu'à créer les conditions permettant d'en faire une industrie compétitive, génératrice de croissance et d'emplois. Au cours des dix-huit prochains mois, ces priorités resteront au premier plan de l'agenda politique de l'UE en matière de transports. À cet égard, les travaux se poursuivront, entre autres, sur les propositions législatives concernant tous les modes de transport.

### **Questions horizontales**

Une proposition de règlement relatif à l'accès aux données de transport public et privé devrait être soumise au Conseil et au Parlement européen au cours du quatrième trimestre de 2014.

Les trois présidences favoriseront la poursuite des travaux sur la mise en œuvre intégrale de Galileo car ce programme a des liens avec d'autres dossiers relevant du secteur des transports et, au-delà, avec les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

## **Transport aérien**

Au cours de la période de dix-huit mois, on devrait assister à la conclusion des négociations avec le Parlement européen relatives au train de mesures sur les droits des passagers aériens, qui prévoit la révision du règlement (CE) n° 261/2004 concernant l'indemnisation et l'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et à la révision du règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens.

Les négociations avec le Parlement européen pourraient également se conclure concernant le paquet "aéroports", y compris sur les propositions relatives aux services d'assistance en escale et aux créneaux aéroportuaires.

Les négociations devraient reprendre sur les propositions de règlements portant sur le ciel unique européen (CUE 2+), en commençant par la proposition de révision du règlement relatif aux principes généraux en vue de la création d'un ciel unique européen, le but étant d'accélérer la réforme du contrôle du trafic aérien en Europe afin de répondre à la croissance de la demande qui est attendue en matière de trafic au cours des prochaines années. Dans le cadre du même train de mesures, les trois présidences devraient poursuivre les travaux sur la proposition de révision du règlement (CE) n° 216/2008, qui modifie les règles régissant l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

Au cours du troisième trimestre de 2014, la Commission devrait présenter une proposition en vue de la révision du règlement (CE) n° 868/2004 sur les pratiques tarifaires déloyales dans le domaine du transport aérien.

Au cours du premier semestre de 2014, la Commission adoptera une communication sur la politique de l'UE concernant les systèmes d'aéronefs télépilotés (drones), qui précédera la présentation de propositions législatives dans le courant de 2015.

Au cours du second semestre de 2015, la Commission devrait soumettre une proposition en vue de la révision du règlement relatif à l'AESA.

## Transports terrestres

En ce qui concerne le transport ferroviaire, les trois présidences s'efforceront d'achever, d'ici la fin de la période de dix-huit mois, les négociations sur les dernières propositions figurant dans le quatrième paquet ferroviaire.

Par ailleurs, l'examen d'une proposition de directive relative à la réduction des nuisances sonores causées par le fret ferroviaire pourrait être envisagé, étant donné que cette proposition pourrait être présentée par la Commission au quatrième trimestre de 2014.

Dans le domaine des transports terrestres, les travaux seront poursuivis concernant la directive révisée sur les poids et dimensions maximaux des véhicules utilitaires.

Toujours en matière de transports terrestres, la Commission pourrait soumettre au Conseil et au Parlement européen, au troisième trimestre de 2014, une proposition de directive relative au déploiement obligatoire des STI concernant la fourniture d'informations en temps réel sur la circulation.

Par ailleurs, il est prévu que la Commission soumette au Conseil et au Parlement européen, au quatrième trimestre de 2014, une proposition en vue de la révision de la directive 2003/59/CE sur la formation des conducteurs professionnels, y compris les exigences de conduite écologique.

Une proposition de directive concernant le déploiement obligatoire de services d'informations concernant les aires de stationnement sûres et sécurisées pour les camions pourrait être soumise par la Commission au cours du troisième trimestre de 2014.

Dans le cadre des travaux en cours visant à promouvoir la navigation intérieure (paquet NAIADES II), la Commission pourrait présenter une modification de la proposition de directive établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE. En outre, une proposition de directive sur la modernisation et la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure devrait être soumise au cours du premier trimestre de 2015.

## **Transports maritimes**

Les travaux devraient se poursuivre sur la proposition de règlement établissant un cadre pour l'accès au marché des services portuaires et la transparence financière des ports, y compris des négociations avec le Parlement européen. La Commission devrait soumettre au Conseil et au Parlement européen, au cours du premier trimestre de 2015, une proposition de directive concernant la révision de la directive 2000/59/CE sur les installations de réception portuaires.

La Commission pourrait présenter, au cours du deuxième trimestre de 2014, une proposition de règlement concernant l'établissement d'un cadre européen pour l'octroi des certificats d'exemption de pilotage (CEP).

## **TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE**

L'engagement d'achever le marché unique numérique d'ici 2015, que le Conseil européen a exprimé dans ses conclusions d'octobre 2013, déterminera le programme de travail des trois présidences. La croissance et la compétitivité de l'Union européenne sont absolument tributaires d'une économie numérique forte. Cela ne sera possible que par l'adoption d'une approche globale à l'égard des infrastructures qui soutiennent le marché numérique, la confiance dans les activités en ligne et la sécurité des réseaux, l'intégration des marchés des télécommunications ainsi que la garantie de la protection des données, tout comme la libre circulation de ces données, l'adaptation des règles relatives au droit d'auteur, la garantie d'un accès transfrontalier aux services et aux contenus en ligne et le déploiement de technologies stratégiques.

Les trois présidences appellent à une actualisation de la stratégie numérique et veilleront à ce que le Conseil y participe, de manière à ne pas perdre le potentiel de croissance qu'elle recèle pour l'Europe malgré un contexte de concurrence de plus en plus mondialisé.

Si la mise en œuvre du nouvel instrument pour l'identification et la signature électroniques permettra déjà d'améliorer la confiance à l'égard de l'environnement numérique, il est nécessaire d'établir un cadre élargi pour la sécurité des réseaux et des informations en raison des préoccupations croissantes que suscite la cybersécurité: les trois présidences ne ménageront donc aucun effort pour obtenir un accord sur la proposition relative à la sécurité des réseaux et de l'information.

Si le marché des télécommunications et ses opérateurs demeurent au cœur du marché unique numérique de l'UE, ce marché n'en reste pas moins morcelé, ce qui handicape les opérateurs européens et n'offre pas suffisamment de services aux citoyens et aux entreprises. Afin d'offrir à l'Europe le secteur des télécommunications fort et dynamique dont elle a besoin, les trois présidences se pencheront sur toutes les initiatives pertinentes telles que le train de mesures pour un "continent connecté" afin de proposer aux opérateurs le cadre stable et cohérent qui leur est nécessaire et aux consommateurs la protection qu'ils méritent.

L'accès aux services en ligne ne se résume pas à une question de disponibilité des réseaux: l'accessibilité du web à tous, y compris aux personnes handicapées, devrait être traitée et les trois présidences s'emploieront à ce que la directive relative à l'accessibilité du web soit adoptée.

En ce qui concerne des technologies telles que le big data, les données ouvertes et l'informatique en nuage, il est essentiel de mieux exploiter les possibilités qu'elles offrent en tant que catalyseurs de croissance et de productivité, en s'appuyant sur des initiatives européennes en cours de mise en œuvre. Les trois présidences faciliteront la poursuite des travaux concernant une approche plus coordonnée au niveau européen afin de soutenir l'adoption de normes exigeantes, notamment par le biais de la réglementation, afin de garantir une utilisation sûre et fiable de ces technologies. Ce faisant, elles veilleront à ce que le développement de l'informatique en nuage soit facilité et non freiné par quelque réglementation européenne que ce soit. Compte tenu du rôle primordial qu'elles peuvent jouer pour améliorer l'efficacité du secteur public, ces technologies recevront toute l'attention qu'elles méritent lors de l'examen du plan d'action européen pour l'administration en ligne, qui s'achève en 2015 et lors de la réforme en cours dans le domaine de la protection des données.

En ce qui concerne la dimension extérieure de la stratégie numérique, les trois présidences veilleront à dégager, si nécessaire, une position coordonnée de l'UE dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications. Dans le même ordre d'idées, les trois présidences aideront l'UE à jouer un rôle actif en faveur d'un modèle de gouvernance de l'internet faisant intervenir de nombreuses parties prenantes, afin de promouvoir la durabilité, la sécurité et le développement de celui-ci.

## ÉNERGIE

Comme l'a affirmé une nouvelle fois le Conseil européen, les domaines prioritaires dans lesquels le Conseil devrait produire des résultats sont l'achèvement du marché intérieur de l'énergie d'ici la fin de 2014, la fin de l'isolement des États membres par rapport aux réseaux européens d'ici la fin de 2015, la diversification accrue des fournisseurs et des voies d'acheminement, la sécurité énergétique et les capacités de stockage de gaz dans l'UE, ainsi que les travaux visant à dégager un accord politique entre les États membres sur le cadre politique relatif au climat et à l'énergie pour la période 2020-2030.

En ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, il s'agira d'obtenir l'adoption et la mise en œuvre de codes de réseau pour le gaz et l'électricité dans le cadre d'une mise en œuvre complète de la législation sur les marchés de l'énergie. Il est cependant admis que, quelle que soit son importance, l'échéance de 2014 ne marque pas la fin du développement du marché intérieur: les trois présidences veilleront, d'une part, à ce que la dynamique du marché intérieur soit maintenue après cette date et, d'autre part, à ce que les travaux soient poursuivis concernant, notamment, le marché de détail, le rôle des consommateurs, ainsi que l'intégration plus poussée du marché du gaz.

Pour ce qui est des infrastructures et de l'échéance de 2015, les efforts porteront plus spécifiquement sur la mise en œuvre effective du nouveau règlement sur les infrastructures énergétiques transeuropéennes et sur la garantie que les projets d'intérêt commun récemment adoptés auront accès au financement, au régime d'autorisation et au traitement réglementaire. L'étape suivante qu'il conviendra d'aborder au cours des trois présidences consistera à se préparer à l'adoption de la deuxième liste de projets d'intérêt commun.

Compte tenu des orientations fournies par le Conseil européen et eu égard à la nécessité de renforcer la sécurité juridique des investisseurs, les trois présidences apporteront leur contribution à la définition de la composante énergétique du cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, en s'attachant notamment à l'élaboration d'un modèle de gouvernance susceptible de renforcer la cohérence des politiques entre secteurs et États membres, et à la contribution fondamentale que devrait apporter la mise à jour des politiques dans les domaines de l'énergie issue de sources renouvelables et de l'efficacité énergétique. À cet égard, les nouvelles propositions législatives de la Commission seront traitées avec la priorité qu'elles méritent.



Les trois présidences notent également que le recours à la biomasse durable joue un rôle non négligeable dans les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si cela est jugé utile, les négociations relatives à la proposition traitant du changement indirect d'affectation des sols en liaison avec les biocarburants seront menées à terme.

Sa dépendance énergétique extérieure étant appelée à croître, l'UE devrait continuer de développer la dimension extérieure de sa politique énergétique; c'est ainsi que les trois présidences prêteront une attention soutenue aux négociations nouvelles ou en cours avec des partenaires stratégiques et à la diversification des sources et des voies d'approvisionnement, ainsi qu'à la mise en œuvre des principes du marché intérieur de l'énergie dans le voisinage européen. À cet égard, il sera important de travailler à l'élaboration effective d'un traité instituant la Communauté de l'énergie pour l'après-2016. C'est ainsi que, lors de l'élaboration de la politique énergétique extérieure européenne, une attention particulière devrait être accordée à la sécurité énergétique. Les trois présidences continueront de renforcer la sécurité énergétique européenne en se penchant, notamment, sur les capacités de stockage, les interconnexions, la diversification des approvisionnements, la poursuite de la libéralisation des marchés, les sources énergétiques autochtones, le renforcement du pouvoir de négociation de l'UE, les aspects de l'efficacité énergétique et la réduction de la dépendance énergétique grâce à une accélération de la diversification des sources et des voies d'approvisionnement énergétique.

La transition de l'UE vers une économie à faible intensité de carbone exige que des efforts inlassables soient déployés en matière de recherche, de développement et d'innovation et qu'une chaîne de recherche et d'innovation plus intégrée soit mise en place au niveau de l'UE: Dans cette optique, les trois présidences favoriseront la mise en œuvre de la feuille de route sur les technologies et l'innovation dans le domaine de l'énergie, en liaison avec le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET).

Les efforts actuellement consentis en vue de renforcer la sécurité de toutes les sources d'énergie, qu'elles soient conventionnelles ou non conventionnelles, seront poursuivis: cela s'appliquera notamment au cadre réglementaire relatif à la sûreté nucléaire, ainsi qu'à l'évolution y afférente en matière de fiabilité et de mesures d'urgence.

## AGRICULTURE ET PÊCHE

### AGRICULTURE

Exploitant pleinement toutes les possibilités offertes par la réforme de la politique agricole commune, les trois présidences continueront de promouvoir le développement dans l'Union européenne d'un secteur de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche qui soit durable, innovant et respectueux de l'environnement.

Les trois présidences poursuivront également leurs efforts en vue d'améliorer la compétitivité de la production agricole et du secteur de l'alimentation de l'UE en veillant à ce que la législation européenne favorise les aspects liés à cette compétitivité.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'Exposition universelle de Milan de 2015, qui sera consacrée au thème "Nourrir la planète - Énergie pour la vie", sera un événement très important pour l'Union européenne. Les trois présidences feront aussi en sorte que l'UE reste totalement engagée dans les discussions internationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la politique agricole commune réformée, les questions liées à la stabilisation des revenus des agriculteurs seront suivies avec attention.

Les trois présidences se sont engagées à poursuivre les travaux sur les propositions de la Commission visant à revoir les régimes d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les écoles, ainsi que les négociations avec le Parlement européen visant à aboutir sur ces dossiers.

Les trois présidences ont également l'intention d'accorder toute leur attention au suivi de la réponse du Conseil au rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la réforme de 2007 dans le secteur des fruits et légumes, dans le cadre de son examen de toutes les propositions que la Commission présente concernant ce secteur. De même, un rapport de la Commission sur l'évolution de la situation du marché dans le secteur du lait et des produits laitiers à la lumière des résultats produits par les mesures du "paquet lait" est attendu pour le mois de juin 2014. Ce rapport, qui pourrait être accompagné de propositions législatives, fera l'objet d'un examen attentif.

Un accent particulier sera mis sur l'examen de la proposition de la Commission relative au réexamen du règlement relatif à l'agriculture biologique, notamment en ce qui concerne les règles en matière de contrôle, d'importation et de répression des fraudes. Par ailleurs, toutes les initiatives ayant trait à la simplification des procédures administratives et à la sauvegarde de la qualité des produits biologiques seront considérées comme des questions prioritaires.

Les trois présidences axeront également leur action sur la mise en œuvre des principes fondamentaux de la réforme de la PAC dans les régions ultrapériphériques de l'Union, sur la base d'une initiative de la Commission.

### **Questions vétérinaires, alimentaires et phytosanitaires**

La protection de la santé des citoyens exige de porter une attention de tous les instants à la sécurité des denrées alimentaires qu'ils consomment chaque jour.

Les trois présidences s'attacheront en priorité à développer le cadre législatif et politique dans ce domaine, le but étant de veiller à ce que tous les citoyens de l'UE aient accès à des aliments sains et exempts de fraudes.

Il sera dûment tenu compte de l'Exposition universelle de Milan de 2015, qui sera centrée sur le thème dominant de l'alimentation et de la sécurité alimentaire.

Les trois présidences accorderont une attention appropriée à la libre circulation, à la traçabilité et à la santé des animaux, car ces questions ont une incidence directe sur la santé humaine, ainsi que sur la dignité du traitement à réserver aux animaux, notamment à ceux de compagnie.

Les trois présidences centreront les travaux sur l'adoption du nouveau règlement concernant les nouveaux aliments, présenté par la Commission en décembre 2013, assorti de propositions relatives à l'interdiction de produire des denrées alimentaires à partir d'animaux clonés ainsi que d'employer des techniques de reproduction par clonage à des fins d'élevage.

Un accent appuyé sera mis sur le problème de la diffusion de maladies pouvant se transmettre de l'animal à l'homme (zoonoses), qui entraînent des pertes économiques considérables et représentent une menace pour la santé humaine. La coopération entre la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) et l'OMS (Organisation mondiale de la santé) en matière d'éradication des maladies communes à l'homme et à l'animal sera renforcée, notamment en ce qui concerne les activités de veille et de recherche.

Les trois présidences s'efforceront de mener à bien le train de mesures sur la santé et les animaux, dans l'optique de disposer d'une législation simple mais efficace et d'assurer des normes de santé et de sécurité pour l'ensemble de la filière agroalimentaire: actualisation de la réglementation en vigueur en matière de santé et de sécurité pour toute la filière agroalimentaire, notamment par la révision des règlements concernant les sujets suivants: la protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, la production et la commercialisation de matériel de reproduction végétale, les contrôles officiels et d'autres activités officielles destinées à assurer l'application effective de la législation en matière de santé des plantes et de production phytosanitaire, la santé animale et la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, la commercialisation de médicaments vétérinaires et d'aliments médicamenteux pour animaux, le clonage d'animaux en vue de la production de denrées alimentaires et la commercialisation de denrées alimentaires produites à partir d'animaux clonés, les conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux, et révision du paquet "hygiène".

En ce qui concerne les négociations entre l'UE et les pays tiers, les trois présidences mettront tout en œuvre afin de parvenir à un meilleur respect des normes sanitaires internationales prévues par l'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) et de promouvoir les exportations de produits agroalimentaires.

## **Forêts**

Pour ce qui est des forêts, les trois présidences poursuivront les négociations au sujet d'un accord juridiquement contraignant (AJC) sur les forêts en Europe et veilleront à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie forestière de l'UE, en visant particulièrement à optimiser l'exploitation efficace et durable des ressources forestières dans le cadre de la future stratégie en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

Le Forum des Nations unies sur les forêts (qui se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015) apportera une contribution importante à la popularisation et à la promotion à l'échelle planétaire du modèle européen de gestion des forêts, dans le but d'assurer une gestion forestière durable et responsable dans le monde entier.

## **PÊCHE**

La première priorité des trois présidences sera de mettre tout en œuvre afin d'enregistrer des progrès importants dans l'élaboration de la base juridique de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et de se concentrer sur sa mise en œuvre.

Compte tenu de l'accroissement des capacités de production dans l'UE, l'aquaculture fera l'objet d'une attention particulière en vue de renforcer les facteurs de compétitivité que constituent le respect de l'environnement et des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la qualité.

Les trois présidences se concentreront sur la conclusion d'accords sur les possibilités de pêche pour la période 2015-2016 dans les eaux de l'UE et les eaux internationales (TAC et quotas: règlement sur les eaux de l'UE et les eaux internationales, la mer Baltique, la mer Noire et les espèces d'eau profonde), qui devront être parfaitement compatibles avec les objectifs de la nouvelle PCP.

Les présidences travailleront à l'élaboration de plans de gestion pluriannuels afin d'assurer une gestion durable de la pêche et, notamment, d'atteindre un rendement maximal durable (RMD) pour tous les stocks. Le nouveau cadre de mesures techniques constituera un élément central de ces travaux.

Les travaux relatifs à l'alignement des différents règlements en vigueur sur les dispositions du traité de Lisbonne seront poursuivis dans le même esprit.

Les données concernant les stocks de la mer Méditerranée s'étant révélées insuffisantes, les trois présidences chercheront à promouvoir les procédures régionales autorisées par la nouvelle PCP, y compris par l'adoption de plans de gestion, afin que les mesures soient partagées par les États membres concernés, ainsi qu'à travers les activités de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en vue de l'instauration d'une gestion appropriée des mesures, qui soit également approuvée par les États tiers concernés.

Un effort particulier sera consenti afin d'assurer une représentation et une coordination appropriées de la position de l'Union dans les négociations relatives à la signature d'accords de partenariat dans le secteur de la pêche avec des pays tiers et dans les réunions prévues au sein des organisations multilatérales et avec les pays côtiers dans le domaine de la pêche.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Questions environnementales**

Les mesures qu'il est possible de prendre pour protéger l'environnement et assurer une gestion durable des ressources naturelles portent sur des domaines allant de la biodiversité et des écosystèmes à la qualité de l'air, en passant par la gestion des déchets et de l'eau, la protection des espèces et la saine gestion des produits chimiques, mais aussi des questions plus générales en matière de gouvernance et la contribution à une économie verte, durable et inclusive. La croissance verte et l'utilisation efficace des ressources sont devenues des priorités constantes et fortes de l'action du Conseil dans le domaine de la politique environnementale, dans le cadre plus large du développement durable. Le fait de maintenir un niveau élevé de protection de l'environnement, tout en stimulant la croissance verte (et notamment les emplois verts) grâce à l'éco-innovation, par exemple, sera dès lors un des points essentiels du programme de travail des trois présidences.

Dans ce contexte, le Semestre européen offre une possibilité de mieux intégrer la viabilité environnementale dans le cycle plus vaste de la gouvernance économique, en la transformant en opportunités concrètes de croissance et de compétitivité. Les trois présidences poursuivront les efforts visant à "écologiser" le Semestre européen, en prenant également en compte tenu le réexamen de la stratégie Europe 2020.

La poursuite du développement et du réexamen de la législation environnementale, sur la base des nouvelles propositions que la Commission a déjà présentées (sur la qualité de l'air, et les sacs en plastique, notamment) et présentera prochainement (révision des objectifs en matière de déchets et inspections environnementales, par exemple) sera au cœur du programme du Conseil, afin de progresser autant que possible sur la voie de l'adoption, avec le Parlement européen, de nouvelles dispositions législatives. Les travaux sur la proposition législative concernant la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM) seront poursuivis.

En ce qui concerne les questions internationales, le suivi de la conférence Rio+20 et le programme pour l'après-2015 continueront de nécessiter d'intenses travaux au niveau de l'UE et sur le plan international, en vue d'élaborer un cadre mondial cohérent englobant les objectifs du Millénaire pour le développement révisés et les nouveaux objectifs de développement durable. Cela inclura également la préparation des réunions du Forum politique de haut niveau en 2014 et du PNUE réformé avec son nouvel organe directeur à composition universelle, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, en 2014. Les trois présidences interviendront également au niveau international dans des initiatives visant à mettre en œuvre d'autres résultats de la conférence Rio+20 concernant, par exemple, une stratégie de financement en faveur du développement durable, ainsi que de la consommation et de la production durables, l'élaboration d'indicateurs complétant le PIB et la troisième conférence internationale sur les PEID qui se tiendra en 2014. Ces derniers aspects nécessiteront également une coordination entre différents secteurs.

En outre, les trois présidences travailleront sur un grand nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres processus internationaux dans le domaine de l'environnement, allant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance à la saine gestion des produits chimiques (tels que le mercure) et des déchets, en passant par la biodiversité et la protection des espèces mais aussi la chasse à la baleine et la biosécurité. Tous ces processus et accords internationaux nécessiteront un travail préparatoire intense et approfondi au sein du Conseil et la coordination des positions au sein de l'UE, notamment lors des réunions internationales. Au nombre de ces rencontres figureront, au cours de la période 2014-2015, la réunion des parties à la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, les conférences des parties (CdP), d'octobre 2014, à la convention des Nations unies sur la diversité biologique et aux protocoles sur la diversité biologique et sur l'accès et le partage des avantages qui s'y rapportent, les réunions de la CPATLD, les réunions de la Convention PIC, les CdP aux conventions de Stockholm (POP) et de Bâle en 2015, ainsi que les réunions de la nouvelle convention de Minamata sur le mercure, de la CITES, de la Commission baleinière internationale, les réunions de l'IPBES et de l'Efe (Environnement pour l'Europe) et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

## Changement climatique

Le régime international pour lutter contre le changement climatique se trouve à un tournant décisif.

Le Conseil poursuivra les travaux concernant le "cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030" afin que la stratégie de l'UE pour l'après-2020 soit engagée en vue de remplir ses objectifs en matière de changement climatique, tout en contribuant à la viabilité globale, à la compétitivité et à la croissance économique, ainsi qu'à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE.

Les deux années à venir seront une période cruciale, exigeante, au cours de laquelle des initiatives seront prises et des engagements importants seront contractés: un accord sur le climat et un programme pour l'après-2015 devront être approuvés au cours des prochains mois.

Dans ces négociations, l'UE a un rôle de premier plan à jouer. À cette fin, les trois présidences coopéreront activement avec les institutions de l'UE et les États membres, conscientes qu'une approche globale constitue le meilleur moyen d'avancer et que le changement climatique, ainsi que l'énergie, est une question transversale ayant une lourde incidence sur le développement durable.

Les trois présidences seront résolues à faciliter le dialogue à la fois au niveau européen et sur le plan mondial en vue de parvenir à un accord international sur le changement climatique.

À cet égard et sur la base des orientations tracées par le Conseil européen, les trois présidences élaboreront et coordonneront efficacement la position de l'UE, notamment en vue des conférences des Nations unies qui se dérouleront en décembre 2014 et à la fin de 2015, l'objectif étant d'adopter un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat à Paris en 2015.

Le Conseil poursuivra ses travaux sur des propositions législatives présentées par la Commission à cet égard, telles que celle relative à une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE, la conclusion de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto et la proposition concernant la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de CO<sub>2</sub> émanant du secteur des transports maritimes.



## ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

Au cours des dix-huit mois concernés, les priorités de travail dans les domaines relevant de la compétence du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" seront étroitement liées aux grands enjeux économiques et sociaux auxquels l'UE est confrontée, en particulier la stratégie de l'UE pour la croissance et de l'emploi. Doter les jeunes des compétences adéquates pour leur permettre de trouver un emploi et développer un esprit créatif et entrepreneurial chez nos citoyens constitueront des moyens fondamentaux d'assurer une reprise généralisée et forte dans l'UE. Dans cette optique, les trois présidences œuvreront également à assurer le suivi de la Garantie pour la jeunesse dans toute l'Europe, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes.

La crise économique a également eu de graves répercussions sociales, les communautés locales étant amenées, partout en Europe, à devoir s'occuper d'un grand nombre de jeunes sans emploi et un nombre accru d'immigrants, alors même que le financement public des infrastructures sociales subit fortement la pression des économies à réaliser. Il est aujourd'hui indispensable que les politiques en matière d'éducation, de jeunesse, de sport et de culture se concentrent sur la nécessité de renforcer les communautés au plus près du terrain.

Dans tous ces domaines, il est essentiel de saisir l'opportunité de moderniser l'offre de services et de maîtriser les possibilités offertes par les nouvelles technologies numériques. S'il est impératif d'embrasser l'évolution de la technologie et de tirer pleinement avantage des possibilités que celle-ci offre afin de faire croître nos économies, de renforcer nos sociétés et d'améliorer la vie de nos concitoyens, il est tout aussi important de conserver nos valeurs et nos principes fondamentaux. Tout au long du mandat de dix-huit mois du trio de présidences concerné, l'incidence des nouvelles technologies sera un thème important dans tous ces secteurs, en particulier dans l'éducation, où les possibilités offertes par les ressources éducatives en libre accès et les formations en ligne ont d'ores et déjà une incidence considérable sur le secteur de l'enseignement supérieur, et dans la politique audiovisuelle, où une proposition de la Commission est attendue, qui vise à adapter le cadre réglementaire en matière d'offre de services audiovisuels au monde convergent des médias.

## **Éducation et formation**

Les emplois de demain requièrent des niveaux de compétences plus élevés et mieux adaptés au marché du travail, ainsi que davantage de flexibilité. Les trois présidences travailleront à l'élaboration d'une nouvelle stratégie européenne pour l'éducation afin de donner un nouvel élan à la contribution que celle-ci peut apporter à la stratégie d'ensemble de l'UE à l'horizon 2020 et à son réexamen, un regard particulier étant porté sur la lutte contre le chômage des jeunes et l'accent étant mis sur leur autonomisation et leur employabilité.

Un premier débat politique sur la "pertinence économique de l'éducation" permettra de souligner l'incidence des investissements en matière d'éducation sur la croissance économique durable et conduira à l'adoption de conclusions du Conseil.

Pour marquer la fin du dernier cycle de travail triennal au titre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020), un rapport conjoint du Conseil et de la Commission sera établi et adopté début 2015. Celui-ci évaluera les progrès globaux accomplis dans la poursuite des objectifs fixés pour cette période. Il servira ensuite de base à l'élaboration d'un nouvel ensemble de domaines prioritaires et au recensement des questions qui se posent au niveau européen en termes de résultats spécifiques à atteindre au cours du cycle suivant (2015-2017). L'établissement du rapport conjoint 2015 sera également l'occasion d'analyser l'évaluation intermédiaire du cadre stratégique "EF2020" effectuée en 2009 pour la période s'étendant jusqu'à 2020 et d'arrêter des modifications visant à améliorer les méthodes de gouvernance et le fonctionnement de différents aspects de la méthode ouverte de coordination (MOC).

Les trois présidences s'engagent à renforcer la coopération internationale entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur et à soutenir le nouveau programme Erasmus + dans le but d'un échange intensif et ininterrompu d'étudiants.

Dans le but d'élargir le débat sur les ressources pédagogiques libres et l'enseignement/l'apprentissage numérique, qui permettent d'élaborer des modèles pédagogiques plus souples, un "sommet de l'UE sur l'éducation numérique et ouverte" sera organisé pour faire en sorte que l'Europe exploite les possibilités offertes par l'évolution des technologies, en associant toutes les parties concernées au débat et en formulant de nouvelles initiatives politiques.

L'Europe est confrontée à un certain nombre de défis qu'elle ne pourra relever que si elle peut compter sur des citoyens innovants, bien formés et dotés de l'esprit d'entreprise, se montrant décidés à courir des risques et à prendre des initiatives. L'esprit d'entreprise étant considéré comme une des compétences essentielles que chaque citoyen doit posséder, cet esprit et les attitudes qui en découlent doivent être encouragés à un âge précoce, dès l'école. Le Conseil mettra aussi l'accent sur l'éducation à l'entrepreneuriat, laquelle doit permettre d'acquérir des aptitudes et compétences utiles aussi bien dans la vie privée que dans la carrière professionnelle.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les trois présidences, sur la base de la communication que la Commission devrait produire sur les progrès accomplis dans le cadre du processus de Copenhague, inviteront le Conseil à adopter des conclusions établissant des objectifs à court terme pour la prochaine période de travail 2015-2018.

Le Conseil sera également invité à adopter des conclusions sur des politiques en matière d'éducation formelle et non formelle visant à réduire le taux d'abandon scolaire précoce, qui constitue un des cinq objectifs principaux de la stratégie Europe 2020, compte tenu notamment des enfants issus de l'immigration dans un cadre de grande diversité linguistique et culturelle.

Les trois présidences accorderont également une attention particulière à l'objectif d'intégrer les systèmes d'éducation ou de formation et marché du travail à travers un renforcement des parcours d'apprentissage fondés sur le travail (apprentissage, stages, etc.), l'accent étant mis, en particulier, sur la notion de "double perspective". En vue de favoriser cette intégration, les trois présidences travailleront et mettront un accent particulier sur:

- la mobilité au niveau national et transnational à des fins d'éducation et de meilleures possibilités d'emploi;
- l'utilisation rationnelle et la simplification des différents outils de l'UE en matière de transparence (Europass, ECVET, CEC, CERAQ, etc.), afin de permettre la validation et la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises dans différents cadres d'apprentissage.

À cette fin, les contextes d'apprentissage non formel et informel sont essentiels pour permettre d'élargir les possibilités de validation et de reconnaissance des aptitudes et des compétences; les trois présidences travailleront donc à la reconnaissance des organisations sans but lucratif en tant que dispensateurs naturels d'une formation non formelle et informelle dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que de la certification des compétences civiques et techniques acquises à travers le volontariat et l'engagement dans des organisations ou des initiatives sans but lucratif, des programmes éducatifs et des outils européens d'évaluation et de transférabilité des compétences.

Les trois présidences s'emploieront à associer les organisations du tiers secteur aux programmes de soutien à l'apprentissage, de prévention du décrochage scolaire et en vue d'étendre l'accès à l'enseignement supérieur technique et universitaire, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de la stratégie 2020.

Les trois présidences soutiendront l'adoption, dans le budget de l'UE, de dispositions appropriées en faveur du volontariat des jeunes et de programmes de formation à l'étranger, en coopération avec des organismes du tiers secteur, afin d'élargir les possibilités d'apprentissage des langues, l'employabilité et la construction d'une conscience civique européenne.

## **Jeunesse**

La jeune génération actuelle est confrontée à un ensemble de conditions particulièrement difficiles. La sortie de la crise économique est encore balbutiante et la situation du marché du travail demeure très problématique. Il existe également des problèmes concernant le bas niveau d'intérêt et d'engagement à l'égard du processus politique.

Dans ces conditions, le trio de présidences accordera la priorité à la mise en œuvre du nouveau plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse, que le Conseil a adopté en mai 2014. Dans ce cadre, la priorité essentielle revient au rôle fondamental joué par le travail des jeunes et l'apprentissage non formel et informel, qui peuvent permettre de renforcer le développement des compétences et l'employabilité des jeunes. Le travail des jeunes est en mesure d'atteindre les individus les plus défavorisés socialement et ceux qui échappent aux systèmes formels d'éducation et de formation. En plus du rôle qu'il joue pour l'employabilité, le travail des jeunes est également essentiel car il assure la cohésion sociale au sein de communautés mises sous pression en raison de taux de chômage élevés. Le renforcement de la coopération intersectorielle devrait permettre d'enrichir la contribution que le secteur de la jeunesse peut apporter à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Dans le domaine de la jeunesse, il existe une pratique bien établie de coopération organisée par la présidence dans le cadre du dialogue structuré entre les autorités publiques et les jeunes. À cet égard, le mandat de dix-huit mois sera placé sous le thème général de l'autonomisation des jeunes. Ce thème sera le fil conducteur permettant d'assurer la continuité et la cohérence des actions entreprises par les trois présidences. Le thème de l'autonomisation couvrira l'accès des jeunes aux droits et l'importance de la participation politique des jeunes.

## Culture

Les trois présidences se fixent pour but de faire en sorte que le rôle de la culture en tant que valeur et vecteur soit convenablement affirmé dans la contribution à la stratégie Europe 2020. Les trois présidences continueront de s'employer à ce que les secteurs de la culture et de la création soient traités comme il convient lors de la mise en œuvre de tous les volets des programmes et instruments de l'UE s'inscrivant dans le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

Les trois présidences s'efforceront de sensibiliser au fait que la culture est un moteur de l'innovation et un instrument permettant de renforcer la cohésion sociale et de construire un capital social.

En vue de promouvoir la croissance, ainsi que l'emploi et l'esprit d'entreprise, notamment auprès des jeunes, dans les secteurs de la culture et de la création, les trois présidences continueront de rechercher des modèles de financement alternatif pour ces secteurs et d'en améliorer l'accès aux crédits.

Dans les activités qu'elles déploieront, les trois présidences viseront à encourager la mise en place de partenariats créatifs entre la culture, d'une part, et d'autres secteurs tels que l'économie, la recherche, l'entreprise, l'innovation et l'éducation, d'autre part, de manière à ce que d'autres secteurs profitent pleinement des retombées positives de la culture.

Pour répondre aux défis sociaux qui se posent en Europe, les trois présidences mettront l'accent sur la capacité intrinsèque de la culture de développer une citoyenneté active, la créativité et les compétences et d'accroître la participation culturelle à travers l'élargissement du public et de l'accès à la culture, notamment de l'accès en ligne.

Afin de démontrer l'incidence sociale et économique de la culture, les trois présidences continueront de renforcer l'exigence selon laquelle l'élaboration des politiques doit reposer sur des éléments factuels.

Les trois présidences poursuivront les travaux concernant une approche stratégique de la culture dans les relations extérieures de l'Union en mettant l'accent sur la coopération au développement.

Le plan de travail actuel du Conseil en faveur de la culture venant à terme en 2014, une des premières priorités consistera à adopter le nouveau plan de travail pour la prochaine période commençant en 2015, ainsi qu'à mettre en œuvre les priorités qui y seront fixées.

Les trois présidences accorderont une importance particulière à mettre en évidence le patrimoine culturel commun en se penchant sur la contribution transversale qu'il peut apporter aux objectifs des politiques de l'UE et de la stratégie Europe 2020.

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur le patrimoine culturel d'un point de vue stratégique, ainsi qu'à formuler des recommandations spécifiques sur la manière de mettre en pratique le principe d'intégration de la dimension de genre.

Dans le but de sensibiliser davantage à la valeur qu'incarne le patrimoine culturel pour la société et à son rôle en tant que débouché pour le secteur de la création, les trois présidences continueront également de soutenir le développement d'Europeana et l'emploi des technologies numériques, conçues comme un moyen de renforcer l'accès aux contenus culturels et créatifs en ligne en général et au patrimoine culturel européen en particulier, afin de stimuler la créativité, en particulier chez les jeunes.

## **Audiovisuel**

L'usage croissant de l'internet et des dispositifs mobiles, devenus les moyens préférés de visualiser des contenus audiovisuels, pose d'importantes questions en matière de réglementation du secteur de l'audiovisuel, qui est traditionnellement fondé sur le modèle de radiodiffusion. Bien que la directive "Services de médias audiovisuels" de 2007 constitue le cadre réglementaire de l'UE, l'évolution rapide des technologies et du marché depuis lors peut rendre nécessaires des adaptations ponctuelles. Dès que la Commission aura déposé une proposition visant à modifier cette directive, les trois présidences en feront un dossier prioritaire.

Parmi les autres sujets clés dans le domaine de l'audiovisuel figurent l'accès, aux contenus créatifs, ainsi que leur disponibilité et leur utilisation transfrontière au sein du marché unique numérique, qui doit être mis en place d'ici 2015. La fourniture de contenus numériques sur l'ensemble du marché unique est étroitement liée à la modernisation du régime européen du droit d'auteur, comme l'a signalé le Conseil européen dans ses conclusions en octobre 2013. Les trois présidences veilleront à ce que la diversité culturelle soit aussi préservée dans l'environnement numérique.

Les questions entourant la numérisation des cinémas en Europe et du patrimoine audiovisuel européen seront également abordées afin d'assurer la réussite du passage du cinéma européen à l'ère du numérique.

## Sport

Le Conseil a approuvé, en mai 2014, un nouveau plan de travail de l'UE en faveur du sport, qui fixe les priorités pour la coopération entre les États membres et la Commission dans le domaine des sports au cours des trois prochaines années. La priorité générale des trois présidences au cours des dix-huit mois de leur mandat consistera à assurer la mise en œuvre efficace du nouveau plan de travail.

Le rôle du sport, notamment celui de masse, qui doit servir à conserver une bonne cohésion sociale au sein des communautés locales et représenter un milieu dans lequel les jeunes peuvent apprendre des compétences non techniques importantes susceptibles d'améliorer leur employabilité, sera également mis en évidence, compte tenu de son lien évident avec la stratégie Europe 2020 de l'UE. Parmi les autres thèmes importants figurent le rôle des investissements dans les installations sportives, le rôle du volontariat, les besoins des personnes handicapées et la nécessité d'adopter une approche en matière d'égalité des chances (c'est-à-dire les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes).

L'encouragement à faire du sport dès le plus jeune âge, non seulement pour développer le corps, mais aussi pour façonner une éducation, des attitudes et des valeurs, constituera également une priorité, l'objectif étant de développer une "vision globale du sport".

L'accent sera aussi mis sur les métiers du sport, en vue d'accroître et de promouvoir les possibilités d'emploi qui existent dans ce secteur.

Les trois présidences accorderont également la priorité à la promotion de l'activité physique, afin de renforcer la santé et de diffuser des styles de vie sains à tous les niveaux et à tous les âges, en se référant en particulier à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'activité physique bienfaisante pour la santé à l'intention de groupes cibles, ainsi qu'à la promotion d'une éducation physique de qualité dans les écoles.

La question du truquage de matchs restera probablement au premier plan des préoccupations et il sera important de veiller à ce que l'UE soit toujours en première ligne dans les efforts accomplis au niveau international pour trouver des moyens pratiques et efficaces de combattre cette menace contre l'intégrité sportive. À cet égard, la ratification par l'UE de la convention du Conseil de l'Europe actuellement mise au point figurera probablement parmi les priorités.

Dans le domaine de la lutte contre le dopage, les trois présidences continueront de veiller à ce que l'UE et ses États membres coopèrent entre eux et coordonnent efficacement leur action, de manière à peser au sein de l'Agence mondiale antidopage. Par ailleurs, les projecteurs seront pointés sur le dopage qui frappe le sport (de loisir).